

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. René JAGER,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champeboux, Michel Chauty, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean Filippi, Marcel Fortier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Georges Marrane, Louis Martin, François Monsarrat, André Morice, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Maurice Sambron, Robert Schmitt, Abel Sempé, Charles Stoessel, Charles Suran, René Toribio, Henri Tournan, Raoul Vadepiéd.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (2^e législ.) : 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 14), 1594 (tome X) et In-8° 423.

Sénat : 30 et 31 (tomes I, II et III, annexe 15) (1965-1966).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
1° L'évolution des crédits.....	3
2° La réorganisation administrative du Ministère de l'Industrie.....	6
3° La réorganisation du Service des Instruments de mesure..	7
I. — Le Secteur énergétique	12
1° Le charbon.....	12
A. — La consommation intérieure.....	12
B. — La production intérieure et la réalisation du plan d'adaptation des Charbonnages de France.....	15
C. — Les objectifs de production pour 1970.....	17
D. — Le commerce extérieur et l'intervention de la Caisse de compensation des combustibles minéraux solides.....	18
E. — La situation financière des Charbonnages de France.....	22
2° L'énergie électrique.....	23
A. — La consommation et la production d'énergie électrique.....	23
B. — Le financement des investissements.....	24
3° Le pétrole.....	28
A. — L'approvisionnement et la consommation.....	29
B. — La diversification des sources d'approvisionnement.....	31
C. — Le Fonds de soutien aux hydrocarbures.....	34
D. — Le développement de la capacité de raffinage.....	36
4° Les hydrocarbures gazeux.....	38
A. — La consommation de gaz naturel en France.....	38
B. — Les prévisions de fournitures.....	38
II. — La situation générale et les perspectives de l'industrie française	40
1° La situation générale.....	40
2° L'examen de quelques grands secteurs.....	42
A. — Les difficultés de l'industrie automobile.....	42
B. — La stagnation de la sidérurgie.....	50
C. — Le ralentissement de l'expansion dans l'industrie chimique..	52
D. — Les industries textile et diverses.....	53
III. — L'encouragement à l'artisanat	55
IV. — Le Bureau de Recherches géologiques et minières	59
1° Son activité et son programme.....	69
2° Sa situation financière.....	63
Conclusion	65

INTRODUCTION

1° Evolution des crédits.

Mesdames, Messieurs,

Les crédits inscrits au budget du Ministère de l'Industrie en 1966 sont en augmentation de 144.918.465 F, passant de 930.582.868 F à 1.075.501.333 F. Ils dépassent donc pour la première fois un milliard de francs.

A la vérité, cette augmentation supérieure à 15 % d'une année sur l'autre reflète l'accroissement des dépenses de fonctionnement mais, surtout, celui des subventions de caractère économique attribué dans le cadre du Ministère de l'Industrie. La seule subvention à la reconversion et à la modernisation des houillères nationales absorbe plus de 70 % des crédits budgétaires du Ministère de l'Industrie. Quant aux dépenses en capital, elles diminuent en autorisations de programme comme en crédits de paiement.

Le budget de fonctionnement proprement dit, rassemblé sous le titre III — Moyens des services — passe de 83 millions 768.868 F à 86.567.333 F, soit une augmentation de 3.798.465 F en valeur absolue et de 3,3 % en valeur relative. Indépendamment de l'accroissement des crédits de fonctionnement dû à l'amélioration des rémunérations de la fonction publique, cette augmentation résulte principalement, en ce qui concerne les dépenses de personnel :

— de créations d'emplois dans les Ecoles nationales supérieures des Mines de Paris et de Saint-Etienne (+ 850.000 F), en vue d'intensifier les travaux de recherche scientifique qui y sont menés ;

— du développement de l'activité de l'Institut national de Recherches chimiques appliquées en ce qui concerne la recherche scientifique et technique (+ 300.000 F) ;

— du renforcement des effectifs du Service des Instruments de mesure (+ 202.313 F).

Mais ce sont les crédits figurant sous le titre IV — Interventions publiques — qui expliquent l'essentiel de la progression des dépenses du Ministère de 1965 à 1966.

L'augmentation la plus importante figure au chapitre 45-12 qui fixe la subvention destinée à la reconversion et à la modernisation des houillères nationales. Cette subvention passe à 772 millions de francs en 1966 contre 625 millions de francs en 1965 et 475 millions en 1964. Est également augmentée la dotation prévue pour le chapitre 44-01 qui rassemble les différents crédits destinés à encourager l'artisanat qui passent de 5.543.000 F à 5.853.000 F. De même, la subvention à la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides (chap. 44-11) et celle affectée aux recherches techniques (chap. 44-91) atteignent respectivement 130 millions de francs (+ 30 millions) et 2.918.000 F (+ 350.000).

Sont maintenues sans changement la subvention figurant au chapitre 44-02 destinée à aligner le prix des pâtes françaises sur celui des pâtes importées pour la fabrication du papier journal (22 millions de francs) et celle du chapitre 44-92 qui permet d'encourager diverses actions dans le domaine industriel (103.000 F).

Par contre, s'inscrit en réduction, la subvention du chapitre 44-12 (24.060.000 F) destinée à compenser, pour la S. N. C. F., les pertes de recettes résultant de l'établissement de tarifs directs internationaux pour le transport du charbon entre les pays membres de la C. E. C. A. (— 4.940.000 F).

Enfin, la dotation inscrite dans le budget du Ministère de l'Industrie, au titre de l'encouragement aux recherches dans le domaine textile (chapitre 44-72), est supprimée (— 8 millions de francs), la dépense correspondante devant être désormais couverte par le produit d'une nouvelle taxe parafiscale qui se substituera aux ressources de la taxe textile.

Signalons, en outre, que les dépenses en capital, qui ne constituent qu'une partie relativement faible de ce budget (moins de 3 %), sont en diminution à la fois pour les autorisations de programme, qui passent de 50.900.000 francs à 47 millions de francs et pour les crédits de paiement, ramenés de 54.600.000 francs à 32 millions de francs.

Cette réduction de crédits de paiement tient à la fois à une réduction des investissements exécutés par l'État (titre V) et des

subventions d'investissements accordées par l'Etat (titre VI). Les premiers sont en diminution, au total, de 12.090.000 francs, cette réduction se répartissant de la façon suivante :

- 7.000.000 pour l'équipement de l'Institut national de la Recherche chimique appliquée ;
- 3.090.000 pour l'équipement administratif, scolaire et technique (chapitre 57-02) ;
- et 2.000.000 pour l'Institut d'Optique théorique et appliquée pour lequel aucun crédit de paiement n'est prévu en 1966.

En outre, le financement de l'équipement de l'Institut national de la Recherche chimique appliquée est assuré, à partir de 1966, par une subvention figurant sous le titre VI. En conséquence, les crédits de paiement qui figuraient, en 1965, sous le titre V, à concurrence de 7 millions de francs, ont été transférés sous le titre VI mais ramenés cependant à 3.900.000 francs.

Les autres subventions d'investissement accordées par l'Etat sous le titre VI ont été pour la plupart réduites, qu'il s'agisse :

— de la subvention à Electricité de France pour l'équipement des chutes du Rhin (chapitre 62-20) qui n'existe plus en 1966 alors qu'elle atteignait 12 millions en 1965 ;

— de la subvention d'équipement à divers laboratoires ou centres de recherche (chapitre 64-91) qui n'est dotée d'aucun crédit en 1966 alors qu'elle atteignait 2 millions et demi de francs en 1965 ;

— ou de la subvention d'équipement au Bureau de Recherches géologiques et minières (chapitre 62-12) qui a été ramenée de 28 millions en 1965 à 27.090.000 en 1966 (— 910.000 francs).

Par contre, l'aide à la recherche technique (chapitre 64-90), à laquelle aucun crédit n'avait été affecté en 1965, a été dotée d'un million de francs en 1966.

Votre Rapporteur, chargé par la Commission des Affaires économiques et du Plan d'examiner le budget du Ministère de l'Industrie, ne traitera pas dans son rapport de chacun des chapitres du budget qui ont déjà fait l'objet de commentaires fort pertinents, tant de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale que de celle du Sénat. Il se bornera à évoquer quelques problèmes économiques qui relèvent de la compétence du Ministre de l'Industrie,

et traitera en particulier du secteur énergétique, de la situation de l'industrie française, et notamment de l'industrie automobile, de la sidérurgie, de l'industrie chimique et de l'industrie textile, enfin de l'artisanat et du Bureau de Recherches géologiques et minières.

Auparavant, votre Rapporteur tient cependant à évoquer les importantes modifications dont a fait l'objet la structure administrative du Ministère de l'Industrie.

2° La réorganisation administrative du Ministère de l'Industrie.

Le Ministère de l'Industrie a fait l'objet d'une importante réorganisation par le décret du 15 juillet 1965. Celle-ci a été motivée par le rattachement à la délégation générale à l'aménagement du territoire du centre interministériel d'information pour les opérations d'adaptation et de décentralisation industrielles, effectif depuis le 10 février 1965.

Cette opération ayant pour effet de modifier les compétences et les moyens d'action de la direction de l'expansion industrielle et de l'artisanat, la structure du département a été adaptée à cette situation.

Les modifications sont de deux ordres :

A. — La direction de l'expansion industrielle et de l'artisanat a été supprimée et ses attributions ont été réparties entre :

— la direction de la propriété industrielle, des chambres de commerce et d'industrie et de l'artisanat pour les problèmes concernant la propriété industrielle, les chambres de commerce et d'industrie et l'artisanat ;

— et le service des Affaires générales placé auprès du Cabinet du Ministre chargé d'une mission générale d'études et de liaison avec les autres départements ministériels en ce qui concerne les affaires économiques, financières et sociales.

B. — La compétence pour certains produits a été transférée : le Service de Première Transformation de l'Acier qui relevait de la Direction des Industries Mécaniques et Electriques a été rattaché à l'ex-Direction de la Sidérurgie qui a pris le nom de Direction des Industries du Fer et de l'Acier.

Par ailleurs, et pour tenir compte de l'importance sans cesse croissante de l'électronique, la Direction des Industries Mécaniques et Electriques a pris le nom de Direction des Industries Mécaniques Electriques et Electroniques.

Enfin, le Directeur des Industries Chimiques est chargé de coordonner les activités chimiques des entreprises nationales et de leurs filiales. Cette coordination s'exerce notamment en matière de recherche, de production, d'organisation, d'investissement et de commercialisation.

Désormais, c'est au Service des Affaires générales, en liaison avec les Directions Techniques, qu'incombera l'action du Ministère de l'Industrie en matière d'expansion industrielle.

Ainsi, cette nouvelle réorganisation du Ministère de l'Industrie prolonge-t-elle l'évolution de ce Département ministériel qui, tout d'abord orienté sur le commerce, puis doté d'une vocation mixte, industrie et commerce, est devenu le Ministère de la seule industrie et semble devoir être maintenant un organisme principalement technique puisque certains pouvoirs de décision, en matière économique, ont été transférés à d'autres organismes gouvernementaux. Il serait pourtant regrettable que ce Département ne soit plus à même de jouer un rôle important en matière de développement économique alors qu'il a la connaissance des secteurs industriels et qu'il est en mesure de donner des avis éclairés aux organes de décision.

Il est, en conséquence, souhaitable que ces services horizontaux, essentiellement le Service des Affaires extérieures et surtout le Service des Affaires générales, puissent continuer à exercer une action importante, tant au plan national qu'international et constitue, en fait, le véritable Service des Affaires économiques et financières du Ministère.

L'avenir nous dira s'il en sera bien ainsi ou si le Ministère de l'Industrie sera ramené au seul rôle de conseiller technique du Ministère des Finances et des Affaires économiques, en matière industrielle.

3° La réorganisation du Service des instruments de mesure.

La réforme de structure du Service des instruments de mesure (S. I. M.) concerne principalement la concentration aux chefs-lieux des départements des bureaux de vérification, le regroupe-

ment des services centraux et la transformation du corps d'Inspecteurs des instruments de mesure en un corps d'Ingénieurs des Travaux métrologiques.

Le service est composé de services centraux et de circonscriptions métrologiques comprenant chacune un certain nombre de bureaux de vérification.

Les circonscriptions métrologiques ont été harmonisées en 1960 et 1961 avec les circonscriptions d'action régionale et, actuellement, la France est divisée en 10 circonscriptions métrologiques ayant leur siège à Paris, Dijon, Rouen, Lille, Nancy, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux et Nantes. Les contrôles, après suppression de 1961 à 1964 de 69 bureaux, sont exercés par 141 bureaux, dont 63 sont départementaux.

Le regroupement des différents services centraux dans un bureau unique, condition indispensable d'un fonctionnement cohérent et rationnel, est en projet depuis plus de quinze ans.

Ce projet soulève actuellement deux problèmes :

— un problème d'implantation : le terrain dévolu à cet effet à Clamart depuis 1952 s'est trouvé compris dans le périmètre d'implantation d'un lycée dont la Commission de contrôle des opérations immobilières a confirmé une priorité d'urgence. Par ailleurs, l'acquisition d'un terrain de remplacement devra vraisemblablement donner lieu à une procédure d'expropriation ;

— un problème de décentralisation ; le regroupement des Services centraux, des laboratoires et ateliers du Service des instruments de mesure devra être à nouveau examiné par la Commission de décentralisation des Services publics. On peut craindre, dans ces conditions, que le regroupement des services centraux soit renvoyé aux calendes.

La situation n'est pas meilleure en ce qui concerne le statut du personnel.

Le Service des instruments de mesure comporte actuellement un corps d'ingénieurs (catégorie A), un corps d'inspecteurs et inspecteurs divisionnaires (catégorie A), un corps d'adjoints techniques (catégorie B) et un corps d'agents de vérification (catégorie C) en voie d'extinction.

Le statut des ingénieurs est fixé par le décret n° 59-525 du 7 avril 1959 ; celui des adjoints techniques par le décret n° 59-528 de même date.

Un projet de statut visant à transformer en corps d'Ingénieurs des travaux métrologiques le corps d'Inspecteurs divisionnaires et Inspecteurs des instruments de mesure est, depuis juillet 1961, soumis à l'examen du Ministère des Finances et serait actuellement soumis à la signature du Ministre des Finances. Ainsi, depuis plus de trois ans, cette administration entrave une réforme dont on appréciera la nécessité quand on saura qu'à un concours ouvert en 1963 pour 35 postes d'Inspecteurs des instruments de mesure, aucun candidat ne s'est présenté.

Depuis cette date, et dans l'attente de la publication du nouveau statut, aucun concours n'a été ouvert, ce qui entraîne un grave préjudice pour le déroulement normal du plan de réorganisation.

En application du décret n° 64-52 du 17 janvier 1964, une modification du statut des Adjoints techniques des instruments de mesure est actuellement l'objet d'une étude avec le Ministère des Finances et le Ministère de la Réforme administrative. La création d'un grade « d'Adjoint technique principal » est ainsi envisagée. Réservé aux fonctionnaires les plus qualifiés, ce nouveau grade permettrait de résoudre certains problèmes d'organisation et de fonctionnement qui se posent dans l'application de la réforme de structure du service (gestion d'un bureau non départemental par exemple).

Cette mesure favoriserait encore un recrutement qui se révèle déjà très satisfaisant en qualité. Toutefois, l'absence de nouvelles créations de postes budgétaires (l'effectif budgétaire étant pratiquement atteint) d'Adjoints techniques, ne permet pas de mettre en place ce corps d'origine récente, à l'allure qui était envisagée dans le plan de réforme. C'est ainsi que 129 emplois ont été créés au lieu de 300 prévus.

Ce retard freine l'exécution des contrôles classiques dont le Service des instruments de mesure a la charge (vérification périodique, surveillance), qui sont des éléments essentiels de la garantie publique.

Il semble que le Service des instruments de mesure soit littéralement condamné à l'asphyxie par les efforts conjugués des Ministères de l'Education nationale et des Finances, celui-ci déployant toutes les ressources de sa force d'inertie pour tarir le recrutement des agents en refusant d'approuver leur statut, l'autre, en bloquant arbitrairement un terrain et en rendant ainsi impossible la création d'un service central regroupé.

On peut se demander jusqu'à quel point le Département ministériel responsable a soutenu la transformation et la modernisation nécessaire de ce service.

Et cependant l'activité du Service des instruments de mesure s'accroît :

— d'une part, les contrôles « anciens » requièrent une technicité de plus en plus poussée : il est aujourd'hui fait appel très fréquemment à l'électronique pour résoudre les nombreux problèmes que pose l'utilisation, par l'industrie, des instruments de mesure modernes : automation, transmission à distance de l'information, pesage continu, mesurage des grands débits de gaz ou d'hydrocarbures, etc. ;

— d'autre part, le service est journellement sollicité pour étendre son action à de nouveaux contrôles : appareils déterminant le poids spécifique des céréales et leur teneur en eau, compteurs de chaleur, saccharimètres, voludéprimomètres, etc.

Pour faire face à cette demande croissante, la réforme a prévu, comme votre Rapporteur l'a indiqué, la concentration des bureaux aux chefs-lieux des départements. Ces bureaux, dirigés par un ingénieur des travaux métrologiques, comprendraient un effectif composé d'ingénieurs des travaux et d'adjoints techniques. Ces derniers fonctionnaires seraient plus particulièrement chargés des contrôles simples et notamment de la vérification périodique des instruments de pesage utilisés dans le commerce, des distributeurs d'essence routiers, etc.

Pour que les ingénieurs des travaux soient libérés des tâches les plus simples, afin de pouvoir se consacrer aux contrôles nouveaux, il est indispensable que le corps des adjoints techniques puisse « assurer la relève » ; c'est pourquoi la réforme prévoit un effectif de 300 adjoints techniques.

Actuellement, l'effectif budgétaire du corps des adjoints techniques est de 129 et doit être porté à 137. Ce chiffre est encore très insuffisant pour permettre au Service des instruments de mesure de faire face convenablement à sa tâche, notamment par une organisation rationnelle des bureaux départementaux.

Or, le recrutement des adjoints techniques, qui a commencé en 1960, est actuellement convenablement amorcé. C'est ainsi qu'aux derniers concours, ouverts pour 20 postes environ, 60 à 80 candidats se sont présentés. Une sélection convenable était donc possible.

Malheureusement, ce recrutement risque d'être suspendu, si des nouvelles créations d'emplois importantes ne sont pas obtenues.

La marge est donc importante entre l'effectif prévu par la réforme et l'effectif budgétaire. Et cependant, du point de vue financier, les recettes assises par le service sont en accroissement sensible, puisqu'elles ont augmenté de 52 % de 1961 à 1965, selon l'évolution retracée dans le tableau ci-dessous :

Recettes assises par le Service des instruments de mesure.

ANNEE	TAXES de vérification primitive.	REDEVANCES pour contrôles spéciaux et travaux métrologiques (en francs).	REDEVANCES pour utilisation de matériel d'Etat.	TOTAL
1961	5.364.000	2.990.000	344.000	8.698.000
1962	6.765.000	3.339.000	458.000	10.562.000
1963	7.260.000	4.100.000	600.000	11.960.000
1964	7.750.000	4.770.000	640.000	13.160.000
1965 (estimation)..	7.800.000	4.700.000	700.000	13.200.000

Enfin, il faut signaler le rôle qu'est appelé à jouer le Service des instruments de mesure français dans le cadre de l'Organisation internationale de métrologie légale (O. I. M. L.), régie par une convention diplomatique dont la France a été l'instigatrice (et qui réunit actuellement 34 Etats), et dans le cadre de la C. E. E.

« Ces travaux internationaux et européens entraînent une surcharge de travail considérable pour les sections techniques de l'Inspection générale, mal équipées, disposant de locaux insuffisants. Cette situation, maintes fois soulignée, rend encore plus impérieuse la nécessité du transfert hors Paris des Services généraux et des sections techniques du Service des instruments de mesure.

Devant cet état de fait, votre Commission demande au Gouvernement d'indiquer au Sénat s'il a l'intention de poursuivre d'une façon efficace et utile la réforme du Service des instruments de mesure, notamment en ce qui concerne le statut du corps des Ingénieurs des travaux métrologiques et le regroupement des services centraux ou si — comme l'avait indiqué M. de Villoutreys dans son rapport de l'an dernier — « sa préférence va aux manœuvres de retardement incompatibles avec une bonne administration ».

I. — LE SECTEUR ENERGETIQUE

Dans le secteur énergétique, l'objectif fondamental est toujours la satisfaction des besoins aux meilleurs prix, compte tenu des impératifs politiques et sociaux, c'est-à-dire essentiellement de l'emploi des hommes et de la nécessité dans le choix des sources d'approvisionnement extérieures, d'être attentif à la notion de sécurité.

Comment se présente donc la situation dans les différentes branches du secteur énergétique ?

1° LE CHARBON

A. — *La consommation intérieure.*

a) *En 1964 :*

Après avoir monté pendant deux ans, la consommation apparente de charbon a baissé de 77,1 millions de tonnes en 1963 à 74,4 millions en 1964. La part du charbon dans l'approvisionnement de la France en énergie (carburants exclus) régresse ainsi de 57,3 % à 55,2 %. Cette consommation a été satisfaite à raison de 55,3 millions de tonnes par la production nationale, de 19,6 millions par des charbons importés et de 0,6 million par la reprise aux stocks des mines. En outre, 1,1 million de tonnes ont été exportées.

Les ventes des houillères françaises sont légèrement supérieures (de 0,5 million de tonnes) à celles de l'année précédente, mais 1963 avait été trop perturbée (par la grève et par un hiver très rigoureux) pour constituer une référence valable.

Par rapport à 1962, dernière année normale, les ventes des bassins français ont diminué de 5,5 %.

S. N. C. F. et Gaz de France.

La régression structurelle des ventes à ces deux secteurs se poursuit. Elles ont passées de 4 millions de tonnes en 1962 à 2,9 millions de tonnes en 1964.

Electricité de France.

La faible hydraulicité qui a caractérisé l'année 1964 a été favorable au fonctionnement des centrales thermiques. Aussi, les ventes des Houillères à l'E. D. F. sont-elles passées de 5,7 millions de tonnes en 1962 à 6,4 millions en 1964.

A la fin de l'année dernière, l'E. D. F. et les Houillères ont conclu un important contrat d'approvisionnement à long terme, qui assure au charbon français des débouchés croissants dans ce secteur.

Sidérurgie.

L'industrie sidérurgique a connu en 1964 une expansion notable. Toutefois, en raison des progrès techniques continus, la consommation de combustibles solides n'a pas progressé au même rythme. Les ventes des houillères à la sidérurgie (coke et charbon) sont passées de 9,2 millions de tonnes en 1962 à 9,4 millions en 1964.

Industrie.

C'est dans l'important secteur des industries diverses que la concurrence des produits pétroliers pèse le plus lourdement sur le charbon. Les ventes des houillères dans ce secteur sont passées de 11,85 millions de tonnes en 1962 à 11,2 millions en 1964.

Foyers domestiques et petite industrie.

Alors que l'année 1963, particulièrement froide, avait vu des ventes record dans ce secteur, une réduction brutale est intervenue en 1964, encore accentuée, comme à l'habitude, par l'importance des stocks constitués par les consommateurs.

Pour les Houillères nationales, cette évolution s'est encore aggravée du fait que l'intérêt des consommateurs s'est porté de plus en plus vers les combustibles de haute qualité (anthracite) dont les Houillères ne disposent qu'en quantités limitées, et dont une bonne partie est fournie par l'importation.

Aussi par rapport à 1962, constate-t-on que les ventes des Houillères dans ce secteur sont passées de 11,8 millions de tonnes à 10,7 millions.

b) *En 1965 :*

Les tendances analysées ci-dessus se sont maintenues en 1965.

On constate en effet que les ventes des Houillères au cours des huit premiers mois de 1965 sont inférieures d'environ 6 % aux chiffres correspondants de 1964. Le recul est particulièrement

net pour le secteur S. N. C. F.-Gaz de France (— 28 %) ; l'industrie (— 10 %) ; les foyers domestiques (— 12 %). Les ventes à la sidérurgie sont également légèrement en baisse (— 3 %).

On note en revanche une augmentation sensible des ventes à l'E. D. F. : + 15 %.

A la rentrée de septembre, la tendance à un net recul des ventes à l'industrie sidérurgique paraissait s'accroître ; en revanche, les ventes aux foyers domestiques semblaient sortir du marasme où elles sont depuis plus d'un an.

L'évolution du marché au cours des deux dernières années confirme les tendances à long terme discernées depuis plusieurs années et que la conjoncture exceptionnelle de 1963 n'avait fait que masquer :

— diminution rapide des ventes à la S. N. C. F. et au Gaz de France, préluant à la disparition à peu près complète, à terme, des ventes des Houillères dans ce secteur ;

— régression assez rapide des ventes à l'industrie, secteur particulièrement sensible à l'avantage de prix offerts actuellement par les combustibles liquides ;

— variation sensible des ventes aux foyers domestiques, en fonction principalement des données climatologiques, mais semblant dénoter également un lent recul structurel de la consommation de charbon dans ce secteur ;

— maintien ou augmentation modérée des ventes à l'industrie sidérurgique ;

— enfin, expansion importante de la consommation de charbon par les centrales thermiques qui seront de plus en plus le principal client des Houillères nationales.

Compte tenu de ces éléments, et malgré une diminution notable de l'importation qui aura été ramenée de :

22,8 millions de tonnes en 1963 (année perturbée par les grands froids et la grève des mineurs) ;

à 19,7 millions de tonnes en 1964 ;

et 16,7 millions de tonnes environ en 1965,

les stocks des mines se sont accrus d'environ 600.000 tonnes en un an (accroissement dû essentiellement à une mise à

terre de produits marchands particulièrement dans les mines du Centre-Midi). Les stocks de houille marchande des bassins représentent actuellement 1.700.000 tonnes.

Les stocks du Comptoir de vente des Charbons sarrois ont été ramenés à près d'un million de tonnes, mais apparaît depuis quelques mois un certain excédent des enlèvements auprès des mines de la Sarre sur les ventes du Comptoir, ce qui conduit à des mises en stock de quelques dizaines de milliers de tonnes par mois.

Il est à craindre que cette tendance ne se maintienne dans le proche avenir, sauf accident climatique.

En résumé, le marché est très bien approvisionné, mais on constate un léger excédent de la ressource sur la demande commerciale ; quant aux stocks, ils sont suffisants tant chez les producteurs que chez les consommateurs, et probablement normaux chez les négociants.

*
* *

B. — *La production intérieure et la réalisation du plan d'adaptation des Charbonnages de France.*

La production française de houille, qui était restée voisine de 55 millions de tonnes en 1961 et 1962, est tombée à 50 millions en 1963 en raison des grèves du mois de mars et s'est relevée à 55,2 millions de tonnes en 1964. Dans cette production, les houillères nationales interviennent pour 54,6 millions de tonnes, le supplément étant fourni à concurrence de 115.000 tonnes par les petites mines non nationalisées, et de 569.000 tonnes par les mines de lignite exploitées dans les Landes par Electricité de France.

Le plan d'adaptation des Charbonnages de France, adopté en 1960 par le Gouvernement et dont les dispositions ont été reprises dans le cadre du IV^e Plan de développement économique et social, prévoyait de ramener la production des Houillères nationales de 57 millions de tonnes, niveau atteint en 1960, à 53 millions de tonnes en 1965.

Le tableau ci-dessous indique comment a évolué en fait la production des Charbonnages de France de 1960 à 1964 et quelles sont les prévisions pour 1965.

Plan d'adaptation des Charbonnages de France.

	OBJECTIFS 1965.	REALISATION 1960.	REALISATION 1961.	REALISATION 1962.	REALISATION 1963.	REALISATION 1964.	PREVISION 1965.
En millions de tonnes.)							
Houillères du Nord et du Pas-de-Calais	28	28,9	26,9	27,1	24,7	26,57	25,2
Bassin de Lorraine.....	13,5	14,7	14	14,3	13,1	15,63	15,3
Bassin Centre-Midi.....	11,450	13,4	12,6	12,3	11,4	12,39	11,9
Dont :							
Loire	2,480	3,01	2,64	2,4	2,05	2,22	»
Cévennes	2,220	2,6	2,3	2,18	1,97	2,30	»
Blanzay	2,5	2,65	2,52	2,55	2,30	2,47	»
Aquitaine	1,550	2,07	2,08	1,96	1,93	2,12	»
Provence	1,3	1,3	1,35	1,48	1,55	1,61	»
Auvergne	0,6	1,08	1,06	1,03	0,92	0,94	»
Dauphiné	0,8	0,69	0,65	0,70	0,68	0,73	»
Ensemble des bassins	52,950	57	53,5	53,7	49,2	54,59	52,4

L'extraction globale des Houillères de bassin sera en 1965 très voisine de l'objectif qui avait été fixé en 1960. La répartition de cette production entre les divers bassins présente toutefois des divergences par rapport aux prévisions initiales.

C'est ainsi que la production du Nord—Pas-de-Calais dont le programme était déjà inférieur d'environ 2 millions de tonnes à l'objectif de 28 millions de tonnes du fait essentiellement de l'épuisement du gisement, aura en fait, cette année, une production de près de 3 millions de tonnes inférieure à cet objectif, compte tenu de la stagnation des rendements.

L'évolution des conditions du marché a, par contre, permis aux houillères du bassin de Lorraine de stopper en 1962 la diminution de leur production qui, après une pointe de 15,5 millions de tonnes en 1964, devait se situer en 1965 à un niveau un peu inférieur, mais sensiblement plus élevé que l'objectif de 13,5 millions de tonnes.

Des conditions d'exploitation de plus en plus difficiles du fait de la vieillesse du gisement ont conduit dans la Loire à une diminution de l'extraction un peu plus rapide que prévue.

La décision prise en 1964 d'implanter à Gardanne un nouveau groupe de 250 MW alimenté en charbon de Provence, rendue possible par les progrès de productivité enregistrés dans ce bassin, a permis de fixer pour 1965 un niveau d'extraction supérieur de 200.000 tonnes à l'objectif de 1,3 million de tonnes.

Le plan d'adaptation prévoyait enfin la fermeture en 1965 des exploitations souterraines de Brassac et de Decazeville. Les progrès de productivité rendus possibles par un important effort de rationalisation et par l'amélioration des conditions d'exploitation ont conduit à maintenir au niveau de 200.000 tonnes d'extraction pour Brassac dont l'écoulement sur un marché régional pose peu de problèmes, compte tenu de la qualité du charbon produit.

En ce qui concerne Decazeville, des considérations humaines et sociales ont amené le Gouvernement à repousser la date de fermeture des exploitations souterraines.

C. — *Les objectifs de production pour 1970.*

Après avoir, en 1964, proposé au Parlement l'allégement des charges sociales dans les mines, le Gouvernement a défini, cette année, de nouveaux objectifs de production pour 1970 ; déjà connus depuis plusieurs mois, ils sont rappelés ci-dessous :

— Houillères du Nord—Pas-de-Calais : 23 millions de tonnes, \pm 0,5 million de tonnes ;

— Houillères de Lorraine : 14,5 millions de tonnes, \pm 0,5 million de tonnes ;

— Houillères du Centre-Midi : 10,5 millions de tonnes, \pm 0,5 million de tonnes.

Ces chiffres impliquent une baisse de production d'environ un million de tonnes par an, rythme qui apparaît raisonnable à l'égard des contraintes sociales qui accompagnent toute réduction de production, d'autant plus que les progrès du rendement contribuent eux aussi à une réduction de personnel.

Les objectifs doivent être défendus, mais les incertitudes de l'avenir ne permettent cependant pas de les garantir absolument, compte tenu notamment de l'évolution respective des prix du charbon et des fuels.

Depuis le 1^{er} janvier 1960, en francs courants, pour les industriels de la région parisienne, les prix des charbons ont été majorés de 5,5 à 8 %, tandis que ceux du fuel ont été réduits de 11 % environ.

Les prix actuels de la thermie rendue à Paris, pour des industriels s'approvisionnant dans les conditions précisées en annexe (1), s'établissent comme suit, en centimes, par thermie :

Fuel-oil lourd n° 2.....	1,27
Fines Nord—Pas-de-Calais.....	1,31
Fines Lorraine.....	1,46

D. — *Le commerce extérieur et l'intervention de la Caisse de compensation des combustibles minéraux solides.*

a) *Le commerce extérieur : importations et exportations.*

Pour les huit premiers mois de l'année 1965, la France a importé 11.306.000 tonnes de combustibles minéraux solides, dont : 7.839.000 tonnes en provenance des pays de la C. E. C. A.

Durant la même période, elle a exporté 607.000 tonnes, dont 495.000 tonnes vers les autres pays membres de la C. E. C. A.

Le tableau ci-annexé donne le détail des échanges par pays d'origine et de destination, pour cette période.

Compte tenu des prévisions concernant le dernier trimestre 1965, les importations totales de l'année devraient atteindre environ 16,7 millions de tonnes, et les exportations environ 935.000 tonnes.

En ce qui concerne l'année 1966 et dans des conditions climatiques et conjoncturelles normales, il est prévu des importations de même ordre de grandeur qu'en 1965.

(1) Cf. Annexe I, page 68.

Le tableau ci-dessous donne le détail des importations et des exportations par pays d'origine et de destination pour les huit premiers mois de 1965.

	DU 1 ^{er} JANVIER 1965 au 31 août 1965.	
	Importations.	Exportations.
Sarre	2.412	49
Allemagne	3.542	274
Belgique	595	84
Hollande	1.286	57
Italie	4	29
Luxembourg	»	2
Total C. E. C. A.	7.839	495
Grande-Bretagne	507	»
Pologne	365	»
U. R. S. S.....	1.125	»
U. S. A.....	1.254	»
Maroc	27	»
Afrique du Sud.....	83	»
Tonkin	83	»
Allemagne orientale.....	p. m.	»
Divers Pays tiers.....	23	»
Espagne	»	34
Suisse	»	60
Autriche	»	5
Algérie	»	11
Pays divers.....	»	2
Total Pays tiers	3.467	112
Total général	11.306	607

b) L'intervention de la Caisse de compensation des combustibles minéraux solides (chapitre 44-11):

La fonction essentielle de cet organisme a été longtemps d'assurer les opérations de compensation des prix des charbons importés ; ceux-ci bénéficiaient, la plupart du temps, d'une subvention qui allégeait le prix payé par le consommateur final. A l'heure actuelle, les subventions de l'espèce ne représentent que 23 % de la subvention globale de 130 millions de francs prévue pour 1966.

Cette opération de compensation porte essentiellement sur les charbons d'agglomération et plus faiblement sur certains charbons à coke importés des pays non membres de la C. E. C. A.

L'ordre de grandeur des charges prévisibles est très sensible à des variations faibles de prix de revient et à l'importance des tonnages importés. De juillet 1964 à juillet 1965, en moyenne et sur toutes les provenances, un allègement du prix payé par le consommateur a été opéré sauf pour 400.000 tonnes environ de fines vapeur pour E. D. F. en provenance de Pologne et 150.000 tonnes environ de fines de provenances diverses.

Les autres tonnages en cause sont les suivants :

Grande-Bretagne	700.000 tonnes.
Etats-Unis d'Amérique	1.850.000 »
Pologne	170.000 »
Afrique du Sud	57.000 »
Divers Pays tiers	65.000 »
Charbons Pays tiers pour foyers domestiques..	2.000.000 »
Charbons et cokes de la Ruhr transitant par Strasbourg	730.000 »
<hr/>	
Total	5.572.000 tonnes.

L'estimation provisoire sur la période considérée de la subvention au titre des interventions financières dans le domaine de l'importation des combustibles et de la compensation des écarts de fret rhénans et maritimes était de l'ordre de 60 millions de francs. Il semble que ce chiffre ne sera pas tout à fait atteint et que la subvention moyenne par tonne pourrait être de l'ordre de 10 francs.

Il n'y a pas eu, durant la période considérée, d'augmentation de prix des charbons importés des pays tiers à leur entrée en France.

Indépendamment de cette fonction initiale maintenant limitée, la Caisse de Compensation des Combustibles minéraux solides intervient dans deux autres domaines qui absorbent la plus grande partie du crédit prévu : le stockage des charbons sarrois et la compensation des écarts de frets rhénans et maritimes.

La subvention aux charbons sarrois est destinée à couvrir essentiellement les charges relatives aux charbons sarrois enlevés en application du Traité franco-allemand du 27 octobre 1956.

Ces crédits conditionnent la poursuite de la politique suivie jusqu'ici de stabilisation conjoncturelle de la production charbonnière française.

Cette aide a pour but d'assurer un écoulement harmonisé des charbons français et sarrois dont les prix ne peuvent être différents à qualité égale. Elle permet ainsi d'éviter des désordres graves sur le marché charbonnier français. La poursuite de cette politique est la condition de l'exécution du Traité du 27 octobre 1956.

Quant à la subvention de compensation des écarts de frets rhénans et maritimes, elle a pour objet de maintenir l'activité de la flotte française rhénane, qui poursuit sa modernisation en assurant à cette flotte une recette suffisante sans en faire supporter la charge par le consommateur.

Cette subvention est également destinée à combler les écarts entre le fret international et le fret français pour les tonnages transportés par mer par l'armement français.

Au point de vue financier, la subvention de la Caisse de compensation des combustibles minéraux solides se présente comme suit en 1966 par rapport aux deux années précédentes :

	1964	1965	1966
	(en millions de francs).		
Subvention aux charbons sarrois.....	50	55	70
Interventions financières dans le domaine de l'importation de combustibles.....	55	30	30
Compensation des écarts de frets rhénans et maritimes.....	33,5	30	30
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	138,5	115	130

Les dépenses prévues pour 1965 avec 115 millions de francs dépassent de 15 millions de francs la dotation budgétaire de cet exercice. Elles peuvent cependant être couvertes grâce à un léger excédent des ressources sur exercice antérieur qui provenait essentiellement de versements plus faibles à Covesar du fait du très important déstockage dont Covesar a pu bénéficier dans de bonnes conditions en 1963-1964.

La perte prévisible de Covesar en 1965 approchera vraisemblablement 70 millions de francs et devrait être d'un niveau voisin en 1966. Cette augmentation des pertes est due d'une part à l'augmentation des barèmes des mines de la Sarre depuis le 1^{er} janvier 1965, d'autre part à un retour des difficultés d'écoulement avec la période 1964-1965. Toutefois, en 1965, le versement de la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides à Covesar pourra sans doute être limité à 55 millions de francs grâce à une réduction du fonds de roulement de cet établissement.

Il convient de souligner que les évaluations afférentes à chacun des postes d'intervention pour 1965 et surtout pour 1966 sont, comme ce fut le cas les années précédentes, affectées par les causes d'incertitude suivantes, qui peuvent influencer très significativement sur les besoins financiers :

— d'une part, le marché des frets est sujet à des modifications rapides et profondes ;

— d'autre part, la physionomie du marché charbonnier intérieur pendant l'année 1966 dépendra sensiblement de l'activité industrielle et des conditions climatiques.

*

* *

E. — *La situation financière des Charbonnages de France.*

En 1964, le chiffre d'affaires taxes comprises s'est élevé à 5.350 millions de francs.

La perte d'exploitation, après amortissements, qui ressort du rapport de gestion des Charbonnages de France est de 630,9 millions de francs.

La perte finale après pertes et profits et après participation de l'Etat au plan de reconversion des Houillères pour un montant de 473 millions de francs s'élève à 188,8 millions de francs.

En 1965, le chiffre d'affaires prévu, taxes comprises, s'élève à 5.300 millions de francs et le déficit d'exploitation des Charbonnages de France actuellement prévisible pour 1965 est de 900 millions de francs, supérieur d'environ 120 millions de francs aux prévisions du début d'exercice. La dégradation des résultats est due à la fois à une baisse de la valorisation du fait de la concurrence des autres énergies, à une augmentation de fournitures, et enfin à une stagnation des rendements du bassin du Nord-Pas-de-Calais.

Malgré l'allégement des charges sociales dans les mines intervenu en 1964, les comptes des Houillères comprennent encore une part de charges anormales se décomposant notamment en charges sociales et en charges financières découlant des charges anormales du passé. Mais pour expliquer les résultats actuels, il faut aussi reconnaître que les progrès de productivité n'arrivent pas à compenser totalement l'augmentation des coûts de production tandis que la concurrence des autres énergies a contraint depuis quelques années à une stagnation ou à une baisse de valorisation.

Le déficit prévisible pour 1966 est de l'ordre de 1.050 millions de francs. La subvention prévue de 772 millions de francs laisse déjà s'accroître dangereusement l'endettement de notre industrie charbonnière dont l'avenir s'avère si difficile.

La mise en œuvre du plan d'adaptation de 1960, tout en aboutissant, avec les problèmes sociaux que l'on sait, à l'élimination des unités de production les moins rentables, a pu contenir certaines pertes financières, mais n'a pas suffi à assurer un équilibre financier de notre industrie houillère, lourdement surchargée par des charges sociales anormales jusqu'en 1964, puis handicapée par sa propre structure devant la concurrence croissante des autres énergies.

2° L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

A. — *La consommation et la production d'énergie électrique.*

La consommation d'énergie électrique, qui s'était élevée à 88,8 milliards de kWh en 1963 et à 96 milliards de kWh en 1964, devrait, compte tenu de la légère accélération du rythme d'activité escomptée en fin d'année par les Pouvoirs Publics, être voisine de 102,5 milliards de kWh en 1965. Ainsi observe-t-on une progression de 8,1 % en 1964 par rapport à 1963 et vraisemblablement de 6,8 % en 1965 par rapport à 1964. Ce léger fléchis-

sement par rapport au taux moyen constaté au cours des cinq années précédentes (8,1 %) s'explique aisément par le tassement de l'activité économique. Il est même remarquable que la variation ne soit pas plus ample. C'est que, soumise aux mêmes aléas que les autres secteurs, l'industrie électrique s'en accommode mieux du fait de la diversité des débouchés qui assurent son développement.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la production d'électricité, telle qu'elle s'est réalisée en 1964 et telle qu'elle est prévue pour 1965, 1966 et 1970, dans le cadre des hypothèses économiques précisées par la loi de finances et le projet de V^e Plan.

	1964	1965 Evaluation.	1966 Prévisions.	1970 Prévisions.
Production hydraulique.....	34,7	42,07	43,9	50,5
Production thermique.....	58,5	58,78	65,1	87,6 - 90,1
Production nucléaire.....	0,6	0,90	12,0	10,4
Solde des échanges avec l'étranger (importation)	2,2	0,75	1,5	1
Total de l'énergie appelée (per- tes comprises).....	96	102,5	110,5	149,5 - 152

Durant les huit premiers mois de 1965, la consommation avec 63,4 milliards de kWh a dépassé de 6,3 % celle de la période correspondante de 1964.

B. — *Le financement des investissements.*

Une telle expansion de la consommation d'énergie électrique suppose des investissements considérables dont le montant doit atteindre, en 1966, pour Electricité de France, 4.600 millions de francs, en augmentation de 10 % par rapport aux autorisations initiales de 1965 et de 7,7 % par rapport aux autorisations révisées.

Comme l'indique le onzième rapport du Conseil de direction du Fonds de développement économique et social, cette augmentation résulte notamment de l'accroissement d'une année à l'autre des dépenses de transport et de distribution, rendu nécessaire par le développement des besoins des ménages, les progrès de l'urbanisation et la diffusion des nouvelles applications de l'électricité.

Or, le compte d'exploitation d'Electricité de France a évolué, durant les cinq dernières années, comme le montrent les chiffres ci-après :

	1960	1961	1962	1963	1964
	(En millions de francs.)				
Chiffre d'affaires (activité principale)..	5.296	5.687	6.203	7.061	8.016
Résultat d'exploitation :					
— pour l'hydraulicité réelle.....	145	4	— 139	5	— 80
— pour l'hydraulicité moyenne (1)...	— 39	— 36	— 94	— 118	+ 100

(1) Chiffres évidemment indicatifs. L'hydraulicité des années 1960 (coefficient 1,23) et 1962 (coefficient 1,15) a été particulièrement favorable.

On observe donc une croissance régulière du chiffre d'affaires et une dégradation du compte d'exploitation dont les résultats sont passés d'un solde positif de 5 millions en 1963 à un déficit de 80 millions en 1964.

Comme le souligne le rapport d'activité du Conseil d'administration d'Electricité de France pour 1964, « la raison principale de cette détérioration des résultats a été la mauvaise hydraulicité de l'exercice qui, en entraînant un développement de la production thermique, s'est traduite par une hausse de 44,5 % des dépenses de combustibles, les autres éléments du prix de revient de l'énergie n'augmentant que de 11,7 %. L'ensemble des dépenses a ainsi progressé de 15 %, alors que les recettes correspondantes ne s'accroissaient que de 13,3 %.

« La cadence soutenue dans l'accroissement des recettes de vente d'énergie (elle était de 13,8 % entre 1962 et 1963) est en partie imputable à l'effet, sur la totalité de l'exercice, des relèvements tarifaires fixés par l'arrêté du 27 mai 1963 et à l'incidence de la hausse de 1,75 % résultant de l'arrêté du 30 juillet 1964.

« L'exercice 1964 a également bénéficié du plein effet des mesures de redressement financier intervenues au milieu de 1963, en particulier de l'allègement des charges financières provoqué par la transformation d'une partie des prêts du Fonds de développement économique et social en dotation de capital. Cependant, ces charges représentent encore 13,7 % du chiffre d'affaires, taxes comprises, contre 14,3 % en 1963 et 15,1 % en 1962 » (1).

(1) Rapport d'activité d'E. D. F. pour 1964, page 25.

En 1965, Electricité de France a été autorisée, à partir du 1^{er} août, à relever ses tarifs de 1,85 %. L'augmentation du prix de l'électricité a porté sur l'ensemble des tarifs de haute et basse tension. Ce relèvement majorera, en année pleine, de 140 millions de francs environ les recettes d'Electricité de France qui se sont trouvées accrues de 425 millions en 1964 sous l'effet de la hausse du 1^{er} juin 1963.

Malgré ce relèvement des tarifs de l'électricité, les ressources propres affectées au financement des dépenses d'investissement de 1966 sont en diminution. Elles doivent atteindre 890 millions de francs (contre 945 en 1965). Elles ne représentent cependant que 19 % seulement de ces dépenses ainsi qu'il ressort de la ventilation suivante :

	Millions de francs.
Ressources propres	890
Dotation de capital	1.125
Emprunt à long terme :	
Emprunt public, Caisse des Dépôts.....	2.049
F. D. E. S.....	400
Contribution de l'Etat (Rhin et Durance) et participation des tiers.....	66
Ressources à dégager.....	70
	<hr/>
Total	4.600

On observe notamment dans ce programme de financement une augmentation de l'emprunt public, une réduction des prêts du F. D. E. S. (400 millions contre 1.440 en 1964) et un concours renouvelé de la Caisse des Dépôts sous forme de prêt. Mais surtout on voit apparaître pour la première fois, prévue d'avance, une importante dotation en capital en argent frais de 1.125 millions de francs, faisant suite à la dotation de 1.040 millions accordée en septembre 1965. Et cette succession de dotations n'est pas une coïncidence : « le Gouvernement considère désormais que les investissements des entreprises nationales doivent être financés suivant des règles fixant la part de ceux-ci qui doit faire l'objet d'une dotation en capital et le reste qui fera l'objet d'un prêt normal » (1).

(1) Rapport général de M. Louis Vallon sur le projet de loi de finances pour 1966, Tome I, page 26.

Quant à la rubrique ressources à dégager, 70 millions, elle signifie simplement que l'on prévoit d'ores et déjà une insuffisance de ressources de cet ordre de grandeur.

A côté des ressources propres, Electricité de France sera donc amenée, en 1966, à faire appel au marché financier pour un montant de 2.049 millions de francs, soit 44,5 % de ses investissements, et à bénéficier des prêts du F. D. E. S. à concurrence de 400 millions de francs seulement, en raison de la dotation en capital accordée.

Il n'est pas inutile, à ce propos, de comparer, à dix ans d'intervalle, l'importance des différents éléments de la dette d'E. D. F. :

	1954	1964	COEFFICIENT de développement.
Obligations indemnitaires.....	797,59	678,75	0,85
Avances de l'Etat (F. D. E. S.).....	4.783,22	7.981,99	(1) 1,67
Caisse des dépôts et consignations.....	»	441 »	»
Obligations et bons.....	1.333,50	7.669,04	5,75
Crédits à moyen terme.....	656,32	1.259,50	1,92
Autres	118,15	590,75	5,00
Total de la dette à long terme....	7.688,78	18.621,06	2,42
Pour comparaison :			
Chiffres d'affaires.....	2.631,25	8.015,68	3,05

(1) Le coefficient de développement des « avances de l'Etat » passerait à 3,54 si l'on tenait compte des avances transformées en dotation en capital (3.150 millions en 1957 et 5.800 millions en 1963).

On observe la part croissante prise par le marché financier dans les ressources d'emprunt.

En 1962, la dette représentait l'équivalent de 3,2 années de chiffre d'affaires. Les dotations en capital de 1963 ramènent ce rapport à 2,3 en 1964, niveau plus compatible avec une politique normale de financement des investissements mais qui laisse subsister de lourdes charges d'intérêts.

Les charges financières ont représenté en effet 1.096 millions de francs en 1964 (contre 1.012 en 1963 et 937 en 1962) (1).

Or, on ne peut traiter à la légère le financement d'investissements qui représentent chaque année 60 % des ventes d'énergie électrique alors que l'investissement s'élève dans la plupart des entreprises de 5 % à 10 % seulement du chiffre d'affaires annuel.

Ces investissements sont nécessaires car l'extrapolation des tendances observées dans le développement de la consommation d'électricité des dix dernières années laisse prévoir une demande vraisemblablement supérieure à 150 milliards de kWh en 1970 et à 220 milliards en 1975.

Il y a donc un problème général de financement dont la solution semble résider dans un financement à parts égales, par les ressources propres, les emprunts obligataires et la forme que prend pour Electricité de France, en raison de son statut d'entreprise nationalisée, l'augmentation de capital, à savoir la dotation en capital.

Un grand progrès a d'ailleurs été réalisé cette année par la décision du Gouvernement de recourir régulièrement à ce dernier moyen.

3° LE PÉTROLE

Dans la consommation française d'énergie qui a atteint 163,3 millions de tonnes d'équivalent charbon en 1964, avec la répartition suivante :

— combustibles solides.....	73,9
— produits pétroliers énergétiques.....	66,3
— gaz naturel.....	8,1
— électricité hydraulique.....	15

Total..... 163,3

l'accroissement le plus fort concerne les produits pétroliers.

(1) Détail des charges financières :

	1964	1963	VARIATION	
			En valeur.	En pourcentage.
			(En millions de francs.)	
Intérêts relatifs :				
— aux avances du F. D. E. S.....	317	375	— 58	— 15,5
— aux dotations en capital.....	274	184	+ 90	+ 48,9
— aux obligations indemnitaires.....	87	79	+ 8	+ 10,1
— aux emprunts et divers.....	418	374	+ 44	+ 11,8
	1.096	1.012	+ 84	+ 8,3

On estime d'ailleurs que la consommation intérieure de ces produits doit en France, par rapport à la consommation de 1962, doubler en 1970 et tripler en 1975.

De même, la part occupée par le gaz naturel, qui ne représente actuellement que 6 % de notre consommation contre 30 % des besoins en énergie aux Etats-Unis et en U. R. S. S., devra augmenter considérablement.

En face de ces prévisions, quelle est la situation actuelle de l'approvisionnement en France ?

A. — *L'approvisionnement et la consommation.*

La production pétrolière de la zone franc s'est accrue d'environ 11 % de 1963 à 1964, passant de 27,1 à 30,2 millions de tonnes environ.

On trouvera dans le tableau ci-dessous l'évolution de la production de la zone franc de 1961 à 1964 :

	1961	1962	1963	1964
	(En millions de tonnes.)			
France	2,16	2,40	2,5	2,8
Algérie-Sahara	15,66	20,40	23,6	26,2
Gabon-Congo	0,88	0,95	1	1,1
Total	18,70	23,75	27,1	30,1

On observera le maintien de la prépondérance du pétrole saharien dans la production de la zone franc puisque la production métropolitaine est toujours inférieure à 3 millions de tonnes et que celle du Congo et du Gabon est à peine supérieure à un million de tonnes.

La production des gisements orientaux évacuée par l'oléoduc In Amenas—la Skhirra a atteint, en très légère croissance, 10,9 millions de tonnes en 1964 contre 10 millions et demi de tonnes en 1963. Par contre, la production des gisements du centre saharien évacuée par l'oléoduc Ohanet—Hassi-Messaoud—Bougie a été très voisine de 15 millions de tonnes.

Compte tenu, en 1965, de la saturation des oléoducs, la production de l'ensemble de la zone franc devrait être du même ordre qu'en 1964, c'est-à-dire légèrement supérieure à 30 millions de tonnes réparties de la façon suivante :

France	2,9 millions de tonnes.		
Algérie-Sahara	26,6	—	—
Gabon-Congo	1,1	—	—

Ce n'est qu'avec la mise en service du troisième oléoduc Hassi-Messaoud-Arzew à la fin de cette année que la production saharienne pourra progressivement passer à 40 millions de tonnes.

En face de cette production de pétrole franc de 30 millions de tonnes, la consommation française est de l'ordre du 51 millions de tonnes de pétrole brut. On pourrait donc penser que cette dernière est assurée à concurrence des deux tiers par des produits pétroliers provenant de la zone franc.

En fait, tout le pétrole saharien n'est pas raffiné en métropole. Tant en raison de l'organisation internationale du marché du pétrole que de la nécessité de tenir compte de la structure de la consommation métropolitaine qui réclame beaucoup plus de produits noirs que de produits blancs, les besoins français ont été couverts de la façon suivante pour la période qui s'étend de septembre 1964 à août 1965 :

Brut zone franc :

France	2,9 millions de tonnes.		
Sahara	16,8	—	—
Gabon-Congo	1,1	—	—

Total zone franc..... 20,8 millions de tonnes.

Autres bruts :

Moyen-Orient (47 %).....	24,3 millions de tonnes.		
Libye (6 %).....	2,8	—	—
Venezuela (5 %).....	2,7	—	—
Divers (2 %).....	1	—	—

Total autres bruts..... 30,8 millions de tonnes
(soit 60 %).

Total des besoins français..... 51,6 millions de tonnes.

On observera donc que le Sahara intervient, à l'heure actuelle, pour un tiers environ dans l'approvisionnement de la France en pétrole brut.

De septembre 1964 à août 1965, les quantités de pétrole brut traitées par les raffineries françaises ont d'ailleurs été bien supérieures à la consommation intérieure puisqu'elles ont atteint 58,5 millions de tonnes, en accroissement de 16 % par rapport à la même période de 1963-1964.

B. — *La diversification des sources d'approvisionnement.*

En 1975, près de 50 % de notre consommation d'énergie devra être couverte par le pétrole et l'importation par la France de ce produit atteindra 100 millions de tonnes provenant en quasi-totalité de pays extérieurs à l'Europe. Le souci de notre indépendance ainsi que la recherche du moindre coût pour la Nation impliquent donc l'intervention à l'étranger d'opérateurs français et le contrôle par des sociétés françaises d'un plus grand nombre de sources d'approvisionnement.

Il convient donc de poursuivre et d'intensifier notre effort de prospection afin d'assurer une diversification de nos sources d'approvisionnement de pétrole brut.

Certes, les premiers efforts de diversification ont commencé dès 1945 par les campagnes de préreconnaissance réalisées par le B. R. P. dans tous les pays de la zone franc. Cet effort s'est traduit par l'octroi de nombreux permis en Afrique du Nord, en Afrique noire et à Madagascar. Sans parler des résultats obtenus au Sahara, il est important de noter ceux de la S. P. A. F. E. au Gabon-Congo ; la production actuelle est de l'ordre de 1 million de tonnes/an ; elle pourra sans doute être notablement augmentée par les mises en production des gisements d'Anguille-Marine et de Gamba.

Une seconde période a commencé en 1961-1962 lorsque, sous l'incitation des pouvoirs publics, les différentes sociétés françaises ont étendu leur effort de prospection en dehors de la zone franc. Malgré une concurrence très vive à l'échelle mondiale, les sociétés françaises possèdent maintenant un domaine minier relativement important et assez diversifié.

— en Amérique, des permis ont été obtenus sur les plateaux continentaux du Surinam, de la Guyane française, de Terre-Neuve, ainsi qu'en Arctique et en Alberta, où une importante découverte

d'huile à Rainbow Lake a été récemment faite par une filiale de la S. N. P. A. Des intérêts ont été pris dans les zones de sables bitumineux de l'Athabasca et des schistes du Colorado ;

— en Afrique, indépendamment des pays comme le Gabon, Congo, Cameroun où la prospection s'est maintenant étendue aux zones marines, des permis ont été obtenus au Nigeria où a été découvert le gisement d'Obagi et en Libye où de nouvelles demandes ont été déposées ;

— en Europe, des groupes français participent à l'exploration en Italie, en Espagne et aux Pays-Bas ; il faut surtout noter les intérêts miniers qui ont été obtenus en Mer du Nord (Allemagne, Angleterre et Norvège) où le premier forage a récemment débuté ;

— au Moyen-Orient, en plus des intérêts déjà anciens de la C. F. P. en Irak, Iran, Qatar et Abu Dhabi, un groupe français a obtenu des droits miniers en association avec la N. I. O. C. dans la partie iranienne du Golfe Persique où les travaux de forage viennent de commencer ; ainsi que dans la Mer Rouge ;

— en Extrême-Orient, les domaines miniers de la C. F. P. et de la S. N. P. A. (Australie, Nouvelle-Zélande, Malaisie) sont assez importants.

Sur le plan de l'acquisition de droits miniers, l'action menée par les pouvoirs publics a donc été très importante ; les travaux d'exploration ont débuté dans ces différentes zones, et des résultats intéressants ont déjà été obtenus : gisement d'huile de Rainbow Lake (Alberta), d'Obagi (Nigeria).

Dans le cadre de la politique de diversification des zones d'action encouragée par les pouvoirs publics, intervient tout naturellement le Bureau de Recherche de Pétrole qui a vocation générale en matière de recherche d'hydrocarbures.

Tout en prévoyant la poursuite nécessaire des travaux de préreconnaissance, le B. R. P. concentre ses efforts, d'une part, sur des zones jugées particulièrement intéressantes, telles que le Moyen-Orient, le Nigeria, le Venezuela, d'autre part, sur des zones jusqu'à présent peu prospectées, l'Arctique canadien, la Mer du Nord et l'Adriatique.

Le Bureau de Recherche de Pétrole réalise en 1965 le programme de travaux correspondant au budget approuvé par un arrêté des Ministres de l'Industrie et des Finances et des Affaires économiques en date du 24 juin 1965 (1).

(1) Cf. Annexe II, page 70.

Ce programme de travaux est essentiellement caractérisé par une accentuation de la politique de diversification entreprise depuis plusieurs années par le B. R. P., en exécution des directives gouvernementales. Les principales opérations prévues en 1965 peuvent être résumées comme suit :

— travaux de préreconnaissance, pour l'exploration des zones où pourraient être demandés de nouveaux titres miniers (Aquitaine, Spitzberg, Manche, Mer d'Irlande).....	5 MF
— exploration métropolitaine.....	32,1
— poursuite de l'exploration au Gabon et développement des gisements découverts.....	25,1
— travaux d'exploration en Tunisie.....	7,5
— exploration en Algérie.....	10,2
— développement des gisements sahariens.....	36,7
— exploration et développement au Nigeria.....	18
— obtention d'un permis sur la zone iranienne du Golfe Persique.....	75
— exploration au Cameroun.....	13,3
— exploration en Europe (Italie, Turquie, Mer du Nord, Hollande).....	36,3
— exploration en Amérique du Nord.....	12,9
— études destinées à améliorer les techniques, terrestres et marines.....	11,6

L'exécution de ce programme est en cours, et se poursuit à un rythme normal. Sur le permis marin du Golfe Persique, pour l'obtention duquel les groupes français ont consenti un vigoureux effort d'investissement, les travaux d'interprétation des campagnes sismiques ont été menés avec le maximum de célérité et le premier forage est en cours.

Le programme d'ensemble du groupe B. R. P. pour 1966 n'est pas encore définitivement arrêté, et ne peut donc être analysé ici. Les avant-projets communiqués en juin dernier aux autorités de tutelle prévoyaient, comme cela est normal, la poursuite des opérations menées en 1965. Le programme initial des opérations en capital comportait notamment les opérations suivantes :

Exploration :

— zone franc.....	101 MF
— hors zone franc.....	111
Exploitation	19
Raffinage et commercialisation.....	30
Etudes	5

Ces programmes aboutissaient à une demande de dotation globale de 428 MF pour le B. R. P. et la R. A. P. : le montant de cette dotation ayant été limité à 353 MF, les deux établissements procèdent actuellement à une refonte de leurs projets, dans le but de les adapter aux ressources dont ils connaissent maintenant le montant.

A la vérité, la différence entre la dotation accordée et celle qui avait été demandée, soit 75 millions, correspond à peu de chose près au prélèvement effectué au profit du budget général sur les ressources du Fonds de soutien aux hydrocarbures, ainsi que nous allons maintenant le voir.

C. — *Le Fonds de soutien aux hydrocarbures.*

Le Fonds de soutien aux hydrocarbures nationaux, créé par la loi du 27 mai 1950, est alimenté par une taxe frappant certaines catégories d'essence (3,16 F/hl), de gas-oil (2,60 F/hl) et de fuel-oil léger (2 F/t). Son but est d'abord d'aider la production nationale d'hydrocarbures, en vue de réduire la disparité entre le prix de revient des sociétés exploitant en France et celui des sociétés opérant dans d'autres pays. Il doit ensuite fournir au Bureau de recherche de pétrole (B. R. P.) les moyens financiers nécessaires pour que celui-ci puisse exécuter, conformément aux directives du Gouvernement, la politique pétrolière de la France. Enfin, il subventionne les recherches des sociétés qui ont à faire face, en matière d'hydrocarbures, à des problèmes nouveaux, tels que la recherche en mer ou le transport du gaz naturel par canalisation maritime.

Depuis 1959, le Gouvernement a institué, au profit du budget général, un prélèvement sur les recettes du Fonds de soutien. Cette ponction, d'abord modeste, s'est élevée progressivement, atteignant : 110 millions de francs en 1963, 165 millions et demi en 1964 et 201 millions en 1965.

Ainsi, l'an dernier, les prévisions de recettes du Fonds de soutien (460 millions de francs) étaient amputées de 43,6 % au profit du budget général.

L'article 19 du projet de loi de finances était en outre assorti d'un exposé des motifs qui contenait cette phrase manifestement contraire à la réalité : « Le prélèvement ne portera pas atteinte aux actions entreprises dans le domaine pétrolier, notamment en matière de recherche et de prospection ».

En conséquence, votre Commission des Affaires économiques et du Plan avait élevé une vive protestation contre ce prélèvement et avait demandé au Sénat le rejet de l'article 19 du projet de loi de finances. Elle avait d'ailleurs été suivie par notre Assemblée en première lecture et ce n'est qu'au sein de la Commission mixte paritaire que le Gouvernement obtint le rétablissement de cet article.

Mais il faut souligner que l'action menée par votre Commission depuis plusieurs années a finalement porté ses fruits. L'article 21 du projet de loi de finances pour 1966 ramène, en effet, de 201 millions à 73.600.000 francs le prélèvement exceptionnel sur les ressources du Fonds de soutien qui doivent être légèrement accrues puisqu'elles doivent passer de 460 millions en 1965 à 497 millions en 1966 et le Gouvernement a joint à cet article un exposé des motifs, diamétralement opposé à celui de l'an dernier, dont voici la teneur :

« En raison de l'effort accru qu'il y a lieu de consacrer à la prospection et à la recherche pétrolière dans le cadre des besoins de l'économie française en hydrocarbures, et de la diversification des approvisionnements, les dépenses du Fonds qui étaient de 259,2 millions de francs en 1965, atteindront 423,4 millions de francs en 1966. Dans ces conditions, le versement du Fonds au budget général est ramené de 201 millions de francs en 1965 à 73,6 millions de francs en 1966. »

et le commentaire de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale est également instructif :

« Le chiffre retenu pour 1966 interrompt une évolution. Il marque une nette diminution par rapport au chiffre de l'année précédente. L'application des accords pétroliers franco-algériens modifie considérablement, en effet, les conditions d'exploitation des gisements sahariens par les sociétés R. E. P. A. L. et C. R. E. P. S.

Leurs possibilités d'autofinancement vont être fortement réduites alors qu'elles sont engagées dans des programmes de recherche de pétrole importants en mer du Nord, en Iran et dans le golfe du Gabon. Pour leur permettre de poursuivre les travaux en cours, le Fonds de soutien aux hydrocarbures augmente sa participation au financement de ces recherches, d'où la diminution du versement au budget général que nous constatons. »

Dans ces conditions, je vous propose de voter l'article 21 du projet de loi de finances qui correspond à ce que votre Commission des Affaires économiques et du Plan réclame depuis plusieurs années, en souhaitant que l'an prochain, ce prélèvement disparaisse complètement (1).

D. — *Le développement de la capacité de raffinage.*

Le IV^e Plan avait prévu que la capacité de traitement des raffineries françaises devrait atteindre 54 millions de tonnes en 1965. La croissance des besoins du marché français des produits pétroliers a été plus rapide que prévu et il a été décidé de reviser les objectifs du IV^e Plan. La capacité de raffinage notamment devra atteindre 66 millions de tonnes en 1965, soit une augmentation de plus de 22 % sur l'objectif initial.

De même, la consommation totale du marché français telle qu'elle doit apparaître à la fin de 1965 selon les objectifs rectifiés (45 millions de tonnes) sera en large augmentation par rapport aux premières prévisions, les rectifications étant dues essentiellement à l'accroissement de la consommation des carburants (essence et gas-oil).

L'aménagement et la modernisation des raffineries existantes ainsi que la mise en route, en juin 1964, de la raffinerie de Lyon-Feyzin, ont porté la capacité de raffinage de 51 millions de tonnes, fin 1963, à 62 millions de tonnes fin 1964. Par ailleurs, vient d'être terminée la construction de la raffinerie de Vernes-sur-Seiche, à proximité de Rennes, par la société Antar (1,2 million de tonnes). Enfin, sont en construction la raffinerie de Fos-sur-Mer, près de Lavera, par la société Esso-Standard (2,5 millions de tonnes) et celle de Grand-Puits (Seine-et-Marne), par l'U. G. P. (2,8 millions de tonnes).

(1) Cf. Annexe III, l'analyse des dépenses du Fonds de soutien aux hydrocarbures, p. 72.

Le volume des produits vendus par l'U.G.P. sur le marché français a atteint 11 % en 1964, en progression assez forte sur 1963 où la part relative de l'U.G.P. sur le marché français n'atteignait que 10 % environ.

Cependant, étant donné la croissance continue de la consommation des produits pétroliers, l'important effort fourni déjà par l'U.G.P. pour disposer le plus rapidement possible de ses propres capacités de raffinage devra encore se poursuivre activement au cours du V^e Plan.

C'est au début de l'été 1964 que la raffinerie de Feyzin est entrée en service, augmentant de 2 millions de tonnes la capacité déjà disponible pour le groupe, à Ambès (1,7 million de tonnes) et à Reichstett (participation de 10 % dans la raffinerie coopérative de la Compagnie rhénane de raffinage).

Les travaux de la raffinerie de Grand-Puits au Sud-Est de Paris se poursuivent et c'est 3 millions de tonnes de capacité supplémentaire qui viendront s'ajouter aux précédents, courant 1966.

L'U.G.P. développe également ses activités à l'étranger en prenant le contrôle de sociétés de distribution existantes ou bien en créant des filiales, comme en Italie, Benelux, Allemagne, et en se procurant des moyens de production importants (construction de la raffinerie de Spire en Allemagne, entrée en service au début de 1965, accord de façonnage à long terme avec la Raffinerie Albatros en Belgique).

L'U.G.P. participe aussi à l'effort d'industrialisation des anciens pays de la Communauté française, ayant ainsi conclu récemment un contrat avec le Gouvernement cambodgien pour la construction d'une raffinerie à Sihanouk-Ville, et exerçant le rôle d'opérateur pour la raffinerie en cours de construction à Tamatave (Madagascar).

L'Union générale des pétroles doit continuer, en 1966 comme au cours des exercices précédents, un important effort d'investissement pour la mise en place progressive de ses moyens de raffinage et de distribution, essentiellement en Métropole, et accessoirement Outre-Mer et à l'étranger.

La totalité du financement des investissements de l'U.G.P. a été assurée, jusqu'au 31 décembre 1964, par les apports et avances de ses actionnaires. Quant au financement des investissements du

groupe U.G.P., qui ont atteint à la même date 775 millions de francs environ, ils ont été couverts à concurrence de 82 % par les apports des actionnaires de l'U.G.P., des actionnaires minoritaires et par les ressources d'autofinancement.

4° LES HYDROCARBURES GAZEUX

A. — *La consommation de gaz naturel en France.*

Pour l'exercice 1964, la répartition des disponibilités de gaz naturel (44 milliards de thermies provenant de Lacq et 1,98 milliard de thermies en provenance de Saint-Marcet) a été la suivante (en milliards de thermies) :

Electricité de France.....	8,9
Industries desservies autrement que par une distribution publique	20,9
Distributions publiques.....	15,4

Les distributions publiques desservent, outre les besoins domestiques, les utilisateurs commerciaux, artisanaux et la petite industrie. Les consommations industrielles ainsi desservies représentent environ 10 % du volume global des gaz de toute nature distribué par Gaz de France dans ses distributions publiques.

Aux quantités indiquées ci-dessus viendront s'ajouter, en 1965, 2,7 à 3 milliards de thermies en provenance de Hassi-R'Mel, transportés au Havre sous forme liquide.

D'autre part, il est prévu que la part de gaz naturel livrée à Electricité de France sera ramenée, en 1965, à un chiffre légèrement inférieur à 6 milliards de thermies.

B. — *Les prévisions de fournitures.*

a) *En provenance de Lacq.*

La Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine se propose d'augmenter la capacité de traitement de l'usine de Lacq d'un million de mètres cubes de gaz épuré par jour, portant ainsi sa production annuelle à un chiffre de l'ordre de 46,7 milliards de thermies.

Par ailleurs, poursuivant les recherches dans le Sud-Ouest, cette société a fait une découverte intéressante à Meillon, près de Pau, dont l'importance ne pourra être précisée qu'après un second forage actuellement en cours ; le résultat en sera connu au premier trimestre 1966.

b) *En provenance de Hassi-R'Mel.*

Les premières livraisons de gaz saharien transporté sous forme liquide d'Arzew au Havre, puis regazéifié et acheminé par canalisations jusqu'à Paris, ont débuté au printemps 1965. Au cours de cette année, il est prévu d'en recevoir de 2,7 à 3 milliards de thermies, le rythme des importations correspondant au protocole signé en 1962 entre Gaz de France et la Société d'Exploitation des Hydrocarbures d'Hassi-R'Mel, qui sera réalisé à partir de 1966, s'établissant à un chiffre annuel de l'ordre de 4,8 milliards de thermies.

Par ailleurs, l'Accord franco-algérien du 29 juillet 1965 comporte l'accord de principe du Gouvernement français à la conclusion d'une importation en France d'un milliard et demi de mètres cubes à partir de 1968. La réalisation de l'opération implique que soient définies et mises au point les conditions économiques générales de la livraison (prix, garantie de fourniture).

c) *En provenance de Groningue.*

En ce qui concerne l'importance des ressources, les Autorités néerlandaises font maintenant état de réserves prouvées de 1.600 milliards de mètres cubes, alors qu'en 1964 le chiffre annoncé n'était que de 1.100 milliards. Cet accroissement des disponibilités confirme les perspectives favorables qui s'offrent à la France pour une importation de gaz hollandais.

Des contacts préliminaires ont été pris au niveau des entreprises intéressées — Gaz de France et Nederlandse Aardolie Maatschappij (N. A. M.) —, mais la question du niveau des prix n'a pas encore été réellement abordée, dans l'attente que soit définie, pour la structure des organismes de transport, une formule ménageant les droits de Gaz de France en matière de commercialisation du gaz. On peut prévoir que ces négociations entreront dans une phase plus active dans le premier trimestre 1966.

II. — LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

1° LA SITUATION GÉNÉRALE

Après avoir connu au cours du second semestre 1964 et pendant les premiers mois de la présente année un ralentissement certain dans le rythme de son expansion, la production industrielle amorcée depuis le printemps une reprise qu'on dit assez nette, mais très variable selon les divers secteurs de l'économie.

C'est ainsi que le dernier indice d'ensemble publié (juin 1965) tel qu'il est calculé par l'I. N. S. E. E. (c'est-à-dire non compris l'activité du bâtiment), est passé de 136 en mars à 138 en avril et à 140 en juin (1). Il traduit un démarrage de l'industrie dont les experts du Ministère des Finances inclinent à penser qu'il devrait se poursuivre dans le dernier trimestre de l'année.

L'examen des indices de chaque branche confirme dans l'ensemble le mouvement constaté. On note toutefois, que ce sont les secteurs les plus touchés par la stagnation passée qui reprennent le plus de vigueur. La logique conduirait à admettre que les signes de reprise décelés dans le secteur des industries de transformation et en particulier dans l'industrie automobile devraient se retrouver avec quelque retard dans les industries dites lourdes. Au total, selon les prévisions établies par la Commission des Comptes de la Nation, le taux d'expansion de l'industrie serait évalué pour l'année 1965 à 2,3 %.

Sur le plan du commerce extérieur :

Les derniers résultats enregistrés qui sont ceux de juillet sont dans l'ensemble satisfaisants. En effet, comparés à nos importations de juillet 1964, les importations ont crû de 4,2 % alors que les exportations progressaient de 11,7 %. Dans ces conditions, le solde négatif de la balance commerciale des produits industriels constaté en juillet 1964 cède la place à un solde positif. Les résultats du premier semestre 1965 comparés aux résultats du premier semestre 1964 amènent à des conclusions analogues, à savoir, *une amélioration de notre balance commerciale*. On signalera cependant

(1) Cf. Bulletin mensuel de statistique I. N. S. E. E. (n° 9, de septembre 1965).

que nos importations de matières premières ont fortement baissé tandis que nos exportations de produits finis et demi-finis augmentaient de façon importante.

Ces résultats tendraient à prouver la meilleure compétitivité de nos entreprises, phénomène qui trouve son origine dans la quasi-stabilité des prix à la production. Alors que l'indice des prix de gros baissait légèrement au cours du deuxième trimestre de 1965, l'indice des prix des produits s'accroissait pendant la même période de 1,3 %, c'est-à-dire dans des proportions voisines de celles que le Gouvernement estimait compatibles avec l'équilibre économique général.

En définitive, le mois de septembre 1965 devait apporter à l'industrie française la confirmation de la reprise économique dans la stabilité des prix que les Pouvoirs publics cherchent à maintenir depuis octobre 1963.

*
* *

La situation et les perspectives propres à chacun des grands secteurs de l'industrie française ci-après analysées concernent plus spécialement l'industrie automobile, la sidérurgie, la chimie et le textile.

Dans les industries mécaniques, électriques et électroniques, on peut résumer la situation comme suit :

La transformation des métaux non ferreux semble vouloir regagner du terrain et accuse une légère reprise ; par contre, les industries de la fonderie continuent à être dans le marasme et font état de difficultés financières : pas de perspectives d'amélioration pour les appareils domestiques en raison des stocks et de la concurrence ; marché peu actif pour la grosse forge et dans le gros emboutissage (entre le premier semestre 1964 et le premier semestre 1965, les livraisons totales, en tonnes, ont baissé de près de 35 %). Par contre, grâce à une nette croissance de la demande au cours du deuxième semestre 1965, la production de l'année 1965 ne sera inférieure à celle de 1964 que de 12 % et le chiffre d'affaires de 8 %.

Dans le travail des métaux, la situation selon les branches demeure très inégale : légère remontée des activités en début

d'automne 1965, mais stagnation accusée par exemple dans l'estampage, la forge et la boulonnerie. Le mobilier métallique et la quincaillerie pâtiennent de la concurrence étrangère.

Le secteur des biens d'équipement pour l'industrie éprouve de grandes difficultés : la plupart des entreprises tournent au ralenti, d'aucunes sont obligées d'opérer des compressions d'effectifs pour survivre quand elles ne sont pas acculées à la fermeture (Paindavoine, Pic, Delattre-Levivier, Bénoto).

Ces difficultés se retrouvent dans les chantiers navals, dans les matériels pour les industries textiles, pour la papeterie et l'imprimerie dont l'activité est en recul de 20 % par rapport à l'année dernière.

La plupart des autres industries maintiennent tant bien que mal leurs niveaux de 1964.

Par contre, l'industrie des matériels pour les industries chimiques et alimentaires a une excellente tenue grâce à de très gros marchés à l'exportation.

Dans l'industrie de la machine-outil, on ne décèle aucun signe de reprise et les carnets de commandes sont au plus bas. Pour 1965, la production sera inférieure de l'ordre de 7 % par rapport à 1964.

De même, dans le domaine du machinisme agricole, on enregistre un fort ralentissement des ventes à l'intérieur, tandis que les exportations se maintiennent à un niveau satisfaisant ; mais sur l'ensemble du secteur, la crise des négociations de Bruxelles a créé une atmosphère de flottement, d'hésitation et d'incertitude.

Par contre la situation est satisfaisante dans l'électronique où la progression pour l'année pourrait être de 12 % et le secteur radio et télévision enregistre un faible accroissement.

2° L'EXAMEN DE QUELQUES GRANDS SECTEURS

A. — *Les difficultés de l'industrie automobile.*

a) *La place de la France dans la production automobile mondiale :*

La production automobile mondiale, qui a dépassé pour la première fois le cap des vingt et un millions de véhicules (21.600.000 véhicules produits) en 1964 a continué à s'accroître durant le premier semestre de 1965 : par rapport à la période correspondante de

1964, cet accroissement est de 15 % aux Etats-Unis, 11 % au Japon et au Canada, 4 % en Italie et 2,5 % en Allemagne. Cependant elle a diminué de 12 % en France et de 7 % en Grande-Bretagne.

Les Etats-Unis, qui ont produit plus de neuf millions de véhicules en 1964 et plus de 5.300.000 au premier semestre de 1965, se maintiennent à la tête de la production mondiale. On prévoit d'ailleurs qu'ils atteindront cette année leur record de production avec plus de dix millions de véhicules.

Les importations de voitures étrangères, quoique en léger accroissement, restent très limitées dans ce pays. Elles se sont élevées à 278.000 voitures au premier semestre 1965, soit environ 5 % de la production de cette période. Ces importations proviennent pour l'essentiel d'Allemagne et, pour le reste, essentiellement de Grande-Bretagne et de France.

Le mouvement de concentration de la production se maintient : General Motors couvre toujours près de la moitié du marché (4,6 millions de véhicules durant l'année 1964), devant Ford (2,6 millions), Chrysler (1,3 million) et American Motors (393.000).

Mais il faut souligner que, contrairement au passé, la croissance de la production de la General Motors n'a été que de 11,4 % au cours du premier semestre 1965, contre 27 % pour Chrysler et 19,3 % pour Ford.

Au deuxième rang de la production mondiale se place l'Allemagne occidentale avec 2.900.000 véhicules produits en 1964 et une production qui atteindra environ trois millions de véhicules en 1965.

Cependant, après avoir progressé de 9 % en 1964, la production automobile allemande marque actuellement un temps d'arrêt. Comparée à celle des six premiers mois de l'an dernier, la production du premier semestre 1965 ne fait apparaître en effet qu'une avance de 2,6 %.

Les difficultés rencontrées sur les marchés extérieurs, qui absorbent plus de la moitié de ses fabrications, expliquent en partie ce ralentissement car les exportations n'ont augmenté que de 1,1 % pour les huit premiers mois de 1965, comparés à la période correspondante de 1964.

Volkswagen se maintient à la première place parmi les constructeurs avec 1.317.000 véhicules construits en 1964, soit 45,3 % de la production allemande et 797.000 véhicules exportés, devant Opel (688.000 véhicules), Ford (395.000 véhicules) et Daimler-Benz (231.000 véhicules).

Pour affronter plus efficacement la concurrence des filiales des sociétés américaines (Opel et Ford) qui interviennent ensemble pour 37 % dans la production allemande, Volkswagen et Daimler-Benz ont mis sur pied une politique de coopération qui se traduira notamment par la cession progressive des intérêts que détenait Daimler-Benz dans Auto-Union à Volkswagen.

Avec une production supérieure à deux millions de véhicules en 1963 et atteignant 2.300.000 en 1964, la Grande-Bretagne demeure au troisième rang de la production mondiale. Toutefois, au cours du premier semestre 1965, sa production a diminué de 7 % par rapport au premier semestre 1964. Ce recul est dû, à la fois aux difficultés rencontrées sur le marché intérieur et à la diminution des exportations (413.000 véhicules exportés pour les six premiers mois de 1965 contre 453.000 durant le premier semestre de 1964, soit une diminution supérieure à 9 %).

Le Japon a ravi à la France la quatrième place dans la production mondiale d'automobiles, après avoir dépassé l'Italie en 1962.

Sa production a atteint 1.700.000 véhicules en 1964 et 922.000 véhicules durant le premier semestre de 1965, soit une augmentation de 11 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette augmentation encore importante fait apparaître un fléchissement du rythme de la progression. La production d'automobiles japonaise avait en effet augmenté par rapport à l'année précédente de 69 % en 1961, de 21 % en 1962, de 30 % en 1963 et de 32 % en 1964. Il faut toutefois souligner que la production japonaise comprend un tiers de voitures de tourisme et deux tiers de véhicules utilitaires.

On observe toutefois dans l'industrie automobile japonaise, certains signes de ralentissement et les constructeurs se seraient mis d'accord pour limiter à 10 % pour les véhicules utilitaires et à 24 % pour les voitures, le taux de progression sur 1964 et, plus récemment même, compte tenu de la récession persistante, l'objectif global d'accroissement aurait été ramené à 7,7 %.

Des regroupements sont, d'autre part, en cours dans l'industrie automobile japonaise qui comprend actuellement 11 sociétés groupant 23 marques. Parallèlement, le Japon accentue son offensive sur les marchés extérieurs, notamment en Europe.

Quant à l'Italie, qui vient au sixième rang après la France, sa production avait baissé de près de 8 % en 1964 par rapport à 1963. Elle a connu, au cours de ces derniers mois, une certaine reprise et les chiffres du premier semestre 1965 font apparaître une progression de 4,6 % par rapport aux 6 premiers mois de 1964, due notamment à la suppression de la taxe à l'achat.

Les exportations y ont subi une nouvelle diminution : 177.000 véhicules contre 182.000 pendant le premier semestre 1964.

Par ailleurs, la concentration de l'industrie automobile italienne est toujours très élevée puisque Fiat a assuré, en 1964, 87 % de cette production.

On constate donc, d'une manière générale, un ralentissement dans l'industrie automobile européenne qui va se traduire par un renforcement de la compétition.

Telles sont, en la matière, la place et les espérances de l'industrie française.

b) *La situation et les perspectives de l'industrie automobile française.*

La production automobile française progresse en dents de scie. De 1.369.000 véhicules en 1960, elle est retombée à 1.241.000 en 1961, remontée à 1.536.000 en 1962 et 1.737.000 en 1963, pour redescendre à 1.615.000 véhicules en 1964.

Déjà, durant le premier semestre 1964, l'expansion s'était beaucoup ralentie et n'avait dépassé que de 1,3 % la production du premier semestre 1963. Ce mouvement s'est aggravé durant le deuxième semestre de l'année dont la production a été inférieure de 16,4 % à celle du semestre correspondant de l'année précédente. Le point le plus bas semble avoir été atteint en janvier 1965 et, malgré un léger redressement, la production du premier semestre 1965 a encore été inférieure de 12 % à celle de la période correspondante de 1964.

On appréciera mieux l'évolution de l'industrie automobile française en prenant connaissance du tableau ci-dessous qui retrace, semestre par semestre, l'évolution qui vient d'être indiquée :

	PRODUCTION	LIVRAISONS marché intérieur.	LIVRAISONS exportations.	STOCKAGE	DESTOKAGE
1 ^{er} semestre 1962.	764.843	510.723	264.135		10.015
2 ^e semestre 1962.	742.690	465.824	260.150	16.716	
1 ^{er} semestre 1963.	906.706	590.549	319.441		3.284
2 ^e semestre 1963.	800.025	489.705	255.223	55.097	
1 ^{er} semestre 1964.	916.615	628.267	303.246		14.898
2 ^e semestre 1964.	665.514	439.755	215.761	9.998	
1 ^{er} semestre 1965.	773.402	547.320	263.307		37.225

Ainsi, la France qui avait été en 1964 le seul pays avec l'Italie qui ait enregistré un recul de sa production, se retrouve dans la même situation durant le premier semestre 1965, mais elle est alors accompagnée de la Grande-Bretagne.

Les chiffres qui viennent d'être évoqués font apparaître que, au cours des deuxième semestre 1964 et premier semestre 1965, la production a été ramenée au niveau des besoins — et même un peu en dessous. De ce fait, les stocks ont été résorbés et la plupart des constructeurs n'ont plus que le stock outil indispensable, alors que, par ailleurs, ils ont complété ou modifié leurs gammes d'une façon substantielle et qui semble appréciée de la clientèle. La tendance à l'achat de celle-ci paraît se confirmer. Un optimisme raisonnable semble s'imposer.

Grâce à la sortie de nouveaux modèles, on peut espérer que la production pourra se maintenir au niveau actuel et même peut-être s'accroître légèrement jusqu'à la fin de l'année. Ainsi, pour l'ensemble de l'année 1965, la production de voitures particulières pourrait s'établir aux environs de 1.360.000 unités contre 1.390.000 en 1964. Pour 1966, les perspectives sont encore incertaines mais, selon les prévisions des constructeurs, la reprise devrait se poursuivre à un rythme modéré, ce qui permettrait d'atteindre une production d'environ 1.400.000 à 1.500.000 voitures particulières.

En revanche, il convient de signaler que la situation de l'industrie du poids lourd est moins favorable. Comme tous les biens d'équipement, elle souffre de la tendance actuelle au sous-investis-

sement. D'autre part, les projets actuels, tendant à modifier la position fiscale du poids lourd, créent une inquiétude chez les acheteurs et il apparaît de plus en plus nécessaire de définir et d'officialiser les mesures transitoires qui permettront à ceux qui auront acheté un camion avant l'entrée en vigueur de la réforme de la T. V. A. de ne pas être défavorisés par rapport à ceux qui auront différé cet achat.

Quoi qu'il en soit, la production de véhicules utilitaires n'a été que de 119.442 unités pendant les six premiers mois de 1965 contre 124.414 au cours du premier semestre 1964.

Dans le domaine des échanges extérieurs, les importations totales de véhicules ont diminué de 10,9 % entre les premiers semestres de 1964 et de 1965 (de 96.600 à 86.100). Quant aux exportations, elles ont, dans le même temps, diminué globalement de 4 %, cette baisse portant sur les voitures particulières (271.800 contre 287.122, soit une diminution de 5,3 %), la situation demeurant plus satisfaisante pour les véhicules utilitaires (39.439 contre 33.728).

En valeur pour l'ensemble du secteur automobile, les importations sont passées de 1 milliard 473 millions de francs en 1963 à 1 milliard 839 millions en 1964 ; elles devraient atteindre 1 milliard 900 millions en 1965. Il y a incontestablement un durcissement de la concurrence étrangère, à la fois sur les marchés extérieurs où la lutte est plus difficile, et sur notre propre marché où les voitures étrangères deviennent plus agressives.

Devant cet état de choses, votre Rapporteur est amené à soulever à nouveau la question des accords, ententes et concentrations entre entreprises françaises ou entre celles-ci et des entreprises étrangères.

Il faut, en effet, que par des regroupements, les firmes européennes indépendantes augmentent leur rayon d'action. Ces problèmes de concentration ne pourront plus être éludés longtemps si General Motors, Ford et Chrysler continuent à implanter ou à développer leurs filiales européennes.

Il faudra donc que les constructeurs européens cessent de se battre entre eux et coopèrent ou fusionnent afin de pouvoir riposter efficacement à l'offensive américaine.

Certes, jusqu'à présent les firmes européennes espèrent résister par leurs propres moyens et manifestent peu d'enthousiasme pour les regroupements. Il faudra bien pourtant qu'elles modifient leur comportement.

Indépendamment de cet aspect européen des choses, le problème du regroupement se pose en France même et le V^e Plan a bien inscrit la construction automobile dans la liste des secteurs où ne devraient plus subsister que deux groupes concurrents. Certains ont imaginé un puissant groupe français regroupant non seulement Citroën et Peugeot, mais aussi la Régie Renault dont le statut juridique aurait subi une importante transformation allant, à terme, jusqu'à la dénationalisation. Cette modification aurait facilité, assureraient certains, la création d'un holding qui aurait nom « Automobiles de France » et où auraient cohabité Citroën, qui a absorbé Panhard, Peugeot qui a noué un certain nombre de contacts avec Citroën, et Renault transformé entre temps en Société d'économie mixte contrôlée à 60 % par l'Etat.

Mais il semble que ce regroupement, révolutionnaire à différents points de vue, ne soit plus guère envisagé. Pour le moment, la seule certitude est que les constructeurs français d'automobiles bénéficieront d'une grande partie de l'emprunt d'Etat qui a été lancé le 11 octobre pour relancer les investissements. Citroën doit recevoir 100 millions de francs, Renault et Berliet se partageant 80 millions.

Quoi qu'il en soit et compte tenu du danger que fait peser à terme sur l'industrie automobile française la concurrence des filiales des sociétés américaines, votre Commission des Affaires économiques et du Plan demande instamment au Gouvernement de préciser au Sénat quelle est sa politique en la matière.

Enfin, votre Rapporteur tient à souligner que le chapitre 64-90 du budget du Ministère de l'Industrie est doté d'un crédit de un million de francs, destiné à la poursuite des études dans le domaine des moteurs. Ce crédit est le renouvellement du crédit de un million accordé en 1965 et permet d'accorder des subventions, certes modiques, mais aussi appréciées qu'utiles, aux principaux promoteurs actuels de la voiture de compétition.

D'une façon générale, la compétition automobile peut être considérée comme une excellente publicité pour l'industrie automobile et pour l'industrie mécanique en général, tout en étant également une affaire de prestige national, ce qui justifie l'intervention financière de la Puissance Publique.

Il est indéniable que, sur le plan de la publicité générale de la nation et de l'industrie française, la compétition automobile est valable. Elle peut créer dans de larges couches de la population des mouvements d'intérêts puissants et remplacer ainsi une publicité de prestige qui suppose l'utilisation de supports onéreux.

Il est ainsi tout à fait exact que les succès remportés en course dans le monde entier par Mercedes dans les premières années de la décade 1950 ont attiré l'attention générale sur ce que, non seulement l'industrie automobile mais encore l'industrie allemande dans son ensemble s'étaient relevées de leurs ruines et étaient de nouveau en mesure de fournir des matériels supportant avantageusement la comparaison avec les meilleurs.

Au moment où le problème des débouchés extérieurs de notre industrie mécanique se pose avec une acuité de plus en plus grande, comme l'ont démontré les travaux de la Commission des industries de transformation dans le cadre de l'étude du V^e Plan, il est raisonnable d'estimer que les possibilités de la compétition automobile dans le cadre de la publicité générale de notre industrie ne doivent être ni sous-estimées ni négligées.

Mais, pour autant, on se heurte dans cette voie à une double difficulté : d'abord, du côté des constructeurs automobiles qui hésitent à faire des efforts dont ils ne seraient bénéficiaires que pour une certaine part, ensuite, du côté du public français qui se désintéresse de la course automobile, pour bonne part, depuis qu'il n'y figure plus guère de voitures françaises, cette réticence du public posant des problèmes financiers sérieux aux organisateurs de compétition.

Il y a donc là un cercle vicieux qui ne se rencontre pas dans des pays voisins comme la Grande-Bretagne ou l'Italie, où le public s'intéresse vivement à la compétition automobile.

Pour sortir de ce problème, l'aide des Finances publiques est nécessaire, de façon à aider les constructeurs à redémarrer dans la voie de la compétition et, en conséquence, à aider les organisateurs à retrouver un public.

Votre Commission ne peut qu'approuver cette formule d'aide globale à l'industrie automobile française.

B. — *La stagnation de la sidérurgie.*

a) *Situation du marché.*

Au cours de l'année 1965, les livraisons totales de produits sidérurgiques approcheront vraisemblablement le niveau atteint en 1964, soit 19,65 millions de tonnes en équivalent acier brut, mais leur répartition entre marché intérieur et exportation sera très différente.

En 1964, le solde des échanges extérieurs, exprimé en équivalent lingots, avait été de 2 millions de tonnes d'acier brut. Il est probable qu'en 1965, ce solde sera de l'ordre de 3 millions de tonnes : cette progression très sensible est due à un certain ralentissement des importations favorisé par l'atonie du marché intérieur, et à l'accroissement de nos exportations pendant le premier semestre ; pendant cette période les prix à l'exportation ont été stables à un niveau très médiocre.

Depuis le mois de juillet, la situation est devenue rapidement mauvaise en raison, d'une part, de la faiblesse du marché intérieur allemand qui conduit la sidérurgie de ce pays à rechercher des compensations sur le marché extérieur, et, d'autre part, de la fin des menaces de grève dans la sidérurgie américaine. Les prix à l'exportation sont ainsi revenus à un niveau comparable à celui qui était pratiqué pendant la crise de 1963 et il est à craindre que cette baisse n'aboutisse, comme en 1963, à une dégradation profonde du marché intérieur de la Communauté.

Une telle dégradation pourrait avoir de graves conséquences pour la sidérurgie française, d'autant plus que la situation du marché intérieur est loin d'être favorable. En effet, après l'expansion rapide de l'année 1964, due pour une large part à un mouvement conjoncturel de stockage chez les utilisateurs, l'année 1965 est marquée par la médiocrité de l'activité des industries transformatrices d'acier et par une réduction de leurs stocks. Dans ces conditions, la consommation réelle d'acier, exprimée en équivalent lingots, serait de l'ordre de 17 millions de tonnes (niveau pratiquement identique à celui de 1964) ; la consommation apparente, compte tenu des mouvements de stocks, serait de l'ordre de 16,2 millions de tonnes, en baisse de 9 % par rapport à 1964.

b) *Production.*

La production s'est maintenue depuis le début de l'année 1965 à un rythme correspondant à environ 19.600.000 tonnes d'acier brut par an, et légèrement inférieur à celui de l'année 1964 ; par rapport à une capacité de production estimée à 22.500.000 tonnes d'acier brut, le taux de marche de l'industrie ressort à 87 % environ.

c) *La situation financière.*

La situation financière de la sidérurgie reste marquée :

1° Par l'insuffisance des ressources propres disponibles pour le financement des investissements et des charges de remboursement des emprunts : en 1964 comme en 1963, ces ressources propres n'ont été que légèrement supérieures à 6 % du chiffre d'affaires hors taxes.

2° Par le niveau anormalement élevé de l'endettement à long et moyen terme, qui s'est accru (en valeur absolue), des deux tiers au cours des quatre dernières années, et atteignait à la fin de 1964, 68 % du chiffre d'affaires hors taxes de l'année.

A titre de comparaison, le pourcentage d'endettement par rapport au chiffre d'affaires dans la sidérurgie est de l'ordre de 7 % en Hollande, 20 % aux U. S. A., 30 % en Allemagne, 33 % en Grande-Bretagne, 55 % en Belgique ; seule la sidérurgie italienne avec 73 % est plus endettée que la nôtre.

La charge annuelle en capital et intérêts du service de la dette est passée de 4,44 % du chiffre d'affaires hors taxes en 1960 à 6,84 % en 1964 ; elle atteindra 7,6 % en 1965.

La réalisation du V^e Plan et certaines réformes de structure de la profession devraient permettre une réduction des prix de revient et augmenter les ressources propres, mais il ne faudrait pas que le financement de ces travaux aggrave la situation financière des entreprises.

A cet égard, 300 millions de l'emprunt d'Etat récemment lancé seront réservés à la sidérurgie à des conditions plus favorables que celles que peut obtenir la sidérurgie dans un recours direct au marché financier. Il ne faut pas se dissimuler toutefois que ce concours de l'Etat, s'il est dans la bonne voie, ne règle pas pour autant le problème financier de cette industrie et que d'autres mesures devront suivre.

d) *Le problème des investissements.*

Les difficultés de financement éprouvées par les entreprises ont entraîné depuis près de trois ans un très net ralentissement du rythme des dépenses d'investissements lesquelles sont tombées de 2.060 millions de francs en 1962 (niveau il est vrai exceptionnellement élevé) à 1.550 millions en 1963 puis 1.070 en 1964, et ne dépasseront sans doute guère un milliard en 1965. Les mesures prises ou prévues pour faciliter le financement des investissements de la sidérurgie devraient provoquer une certaine augmentation des dépenses en 1966.

e) *Le Plan professionnel.*

Toutes ces difficultés financières ont amené les sidérurgistes à repenser les objectifs initiaux du V^e Plan qui prévoyait pour 1970 une production de l'ordre de 25,5 millions de tonnes. Ils lui ont substitué un plan à portée plus modeste, appelé « Plan professionnel » et qui a fait l'objet d'une partie de l'exposé de M. Jacques Ferry, Président du Groupement de l'Industrie sidérurgique, lors du lancement d'un récent emprunt.

Ce plan professionnel, a déclaré M. Ferry, se distinguera du chapitre sidérurgique du Plan en ce qu'il aura des objectifs inférieurs : passer de 22,5 à 23,5 millions de tonnes de capacité de production annuelle d'acier en cinq ans. Pareillement, les sidérurgistes ne retiendront que certains des objectifs de modernisation prévus par le V^e Plan, ceux qui leur paraîtront les plus susceptibles d'accroître la productivité et la rentabilité des usines actuelles, la « saturation des installations les plus modernes » étant recherchée avant qu'on construise des capacités de production supplémentaires.

Ce « plan professionnel » sera mis en œuvre par un accord entre sociétaires et groupes sidérurgiques et dressera des ordres de priorité dans les travaux, définira des urgences que toute la profession respectera.

C. — *Le ralentissement de l'expansion dans l'industrie chimique.*

L'industrie chimique française, en très forte expansion depuis plusieurs années, a poursuivi cette expansion au cours de la période récente :

— les prévisions du IV^e Plan sont globalement réalisées en ce qui concerne le niveau de la production ; celle-ci a progressé avec un taux de croissance voisin de celui envisagé (9 % par an) ;

— le bilan des échanges extérieurs, après s'être progressivement dégradé au cours des premières années du IV^e Plan, a fait l'objet depuis quelques mois d'un redressement sensible qui permet d'escompter pour 1965, le solde bénéficiaire prévu ;

— le niveau d'investissement qui s'était élevé en 1962 et 1963 parallèlement au développement de la production, sous l'effet des programmes d'équipement déjà engagés, est demeuré stationnaire en 1964 en raison des difficultés rencontrées par les entreprises pour assurer le financement de leurs investissements ; en dépit d'une reprise récente, il sera encore en 1965 en retrait sur l'objectif souhaitable.

Compte tenu de la tendance actuelle et des travaux préparatoires du V^e Plan, il semble possible d'affirmer que ce phénomène d'expansion devrait se poursuivre dans les années à venir, avec toutefois un léger ralentissement.

Deux facteurs conditionnent ou sont susceptibles d'influer sur la poursuite de cette expansion :

— d'une part, l'exécution du V^e Plan « Chimie », dans l'expansion envisagée, est subordonnée à une reprise très rapide d'un rythme d'investissement suffisant ; sinon, le retard pris dans la réalisation des équipements productifs risquera de se faire sentir au niveau de la production ;

— d'autre part, l'industrie chimique devient de plus en plus sensible aux fluctuations du commerce extérieur. Les importations et les exportations se sont développées beaucoup plus rapidement que la production nationale dont elles représentent dès à présent plus de 20 %. Ce développement très rapide des échanges a pour effet d'accroître l'influence que ceux-ci par leurs variations, peuvent avoir sur le niveau de la production et de la consommation.

Enfin, signalons que l'expansion de l'industrie chimique doit entraîner un accroissement de l'emploi, mais accroissement modéré car il ne s'agit pas d'une industrie utilisant une main-d'œuvre nombreuse : la création d'environ 33.000 emplois nouveaux est attendue au cours du V^e Plan.

D. — *Les industries textiles et diverses.*

Dans leur ensemble, les Industries diverses (au sens large), après la période de stagnation ou de récession qui a débuté dans le courant de 1964 retrouvent depuis quelques mois une conjonc-

ture légèrement meilleure, l'assainissement des stocks et une tendance à l'amélioration des carnets de commandes, qui étaient tombés très bas, apparaissant souvent.

En ce qui concerne les perspectives par grands secteurs on peut avancer :

Industries de l'habillement :

Le chiffre d'affaires pourra être en 1965 sensiblement égal à celui réalisé en 1964, par suite d'un bon démarrage de la rentrée en septembre. Si ce mouvement devait se poursuivre, l'année 1966 serait nettement meilleure que 1965.

Industries textiles :

L'année 1965 sera très mauvaise malgré un certain rattrapage qui s'esquisse actuellement. Toutefois, si ce mouvement se poursuivant, on escompte une année 1966 en net progrès sur 1965, on ne pense pas que le niveau de 1964, dont les premiers mois ont été très bons, puisse être retrouvé en 1966.

Industries du cuir :

En 1965, la production marquera, tant en tannerie que pour les articles chaussants, une sensible régression par rapport à 1964. La reprise, pour ces derniers, des achats d'hiver et un très net destockage laisse penser que la production pourrait, en 1966, retrouver le niveau de 1964 et peut-être le dépasser légèrement.

Industries du papier :

Bien que le taux de croissance de la production ait fléchi en 1965, on escompte néanmoins pour cette même année une production légèrement supérieure à celle de 1964, le mouvement pouvant s'accroître en 1966.

Industries du bois et de l'ameublement :

L'ensemble de ces industries doit voir sa production continuer sa progression à un taux annuel de l'ordre de 5 %.

Transformation des matières plastiques :

La production de ce secteur qui entre dans les fabrications d'industries nombreuses et variées croît dans l'ensemble à un rythme plus lent en 1965 que précédemment. Ce rythme inférieur à 10 % en 1965 pourrait s'accroître quelque peu en 1966.

III. — L'ENCOURAGEMENT A L'ARTISANAT

L'utilisation des crédits ouverts au chapitre 44-01 en 1965 et prévus pour 1966 au titre de l'encouragement à l'artisanat est la suivante :

Subventions pour l'organisation d'expositions artisanales.

Depuis 1961, le montant des crédits inscrits à cet article est demeuré inchangé. Il s'élève à 25.000 F par an.

Il a permis en 1965 d'aider plusieurs chambres de métiers et diverses organisations artisanales à mener à bien les expositions qu'elles organisaient soit individuellement, soit dans le cadre de manifestations régionales plus importantes.

Par ailleurs, le Département a, de son côté, présenté une sélection des productions de l'Artisanat d'art français à l'exposition internationale artisanale de Florence.

Il est envisagé, en 1966, de continuer dans cette voie, et de faire par ailleurs, participer l'ensemble de l'artisanat à la quinzaine de Paris.

Subvention pour l'encouragement à l'artisanat et au travail de qualité.

Depuis l'exercice 1963 le montant du crédit demeure inchangé à 28.000 F.

Il permettra de maintenir le concours national d'apprentissage et d'encourager les maîtres d'apprentissage en leur décernant des prix et des « médailles d'apprentissage du Ministère de l'Industrie ».

Cette dernière mesure est à rapprocher de celles qui tendent à encourager la formation des apprentis dans les ateliers artisanaux dont il sera question plus loin.

Centre d'études internationales de l'artisanat.

La subvention de 10.000 F demandée au titre du budget 1966, est en fait, la reconduction de celle consentie en 1965 au Centre d'études internationales de l'artisanat.

Fondé sous les auspices de l'Institut de droit comparé de l'Université de Paris, cet organisme se consacre depuis une dizaine d'années à des études juridiques, économiques et sociologiques concernant l'artisanat. Il est le seul centre d'études spécialisé dans ce domaine existant sur le plan national.

La direction du Centre d'études internationales de l'artisanat est confiée au professeur Stoufflet de la Faculté de droit et des sciences économiques de Clermont-Ferrand.

Une enquête a été effectuée en 1963-1964 sur les métiers de l'alimentation; elle concernait la boulangerie et a porté sur l'organisation et l'avenir de cette profession tant en France que dans les pays voisins.

Le programme de travail arrêté pour les années 1965-1966 concerne l'étude de la profession de mécanicien-réparateur agricole et l'évolution de cette activité en fonction des changements intervenus dans les structures de l'agriculture.

Encouragement à la formation professionnelle artisanale.

Le but de cette action est d'encourager la formation professionnelle en accordant une certaine aide aux maîtres d'apprentissage du secteur des métiers dont les apprentis ont été reçus à l'un des examens sanctionnant l'apprentissage. Le succès de la réforme entreprise dans le secteur des métiers dépend en effet en grande partie de la valeur des chefs d'entreprises et de leurs qualités professionnelles — qualités d'hommes d'abord — puis surtout qualités d'hommes de métiers.

C'est pour encourager les maîtres d'apprentissage qui se consacrent à la formation d'apprentis que le Département a instauré depuis 1962 un régime de primes en faveur de ces maîtres.

Le crédit de 1.200.000 F inscrit en 1962 au budget du Département a permis d'attribuer 3.400 primes d'un montant moyen de l'ordre de 350 F pour 16.900 succès aux examens en 1961. Il n'a donc été possible de récompenser que 20 % seulement des maîtres d'apprentissage.

En 1963, le crédit ayant été porté à 2.500.000 F, il a été possible d'attribuer 6.000 primes d'un montant moyen de l'ordre de 400 F pour 23.000 succès aux examens en 1962. Il a donc été possible de récompenser 25 % des maîtres d'apprentissage.

En 1964, le crédit de 3 millions de francs a permis d'attribuer 7.500 primes d'un montant moyen de l'ordre de 400 F pour 28.000 succès aux examens en 1963. Le crédit de 3.900.000 F inscrit au budget de 1965 a permis une légère amélioration par rapport à 1964 : les primes ayant été portées à un montant moyen de 450 F.

Le crédit prévu pour 1966 permettra de maintenir cette action à un niveau identique.

Subvention en faveur du Centre national d'études techniques et économiques de l'artisanat (C. N. E. T. E. A.).

Le Centre national d'études techniques et économiques de l'artisanat poursuit son action sur le double plan de l'amélioration de la productivité des entreprises du secteur des métiers et de la promotion sociale des artisans.

La principale de ses actions consiste à recruter et à former des assistants techniques, comme il en existe dans le secteur du commerce, afin d'initier les artisans aux techniques modernes de gestion et d'organisation et de leur montrer l'intérêt des groupements professionnels et la nécessité d'adapter les structures des entreprises artisanales aux besoins du marché.

Promotion sociale.

En application de la loi du 31 juillet 1959, le Ministère de l'Industrie a reçu mission de prendre toutes mesures propres à assurer la promotion sociale dans l'artisanat, c'est-à-dire des ressortissants du « Secteur des métiers ».

Celui-ci, tel qu'il est défini par le décret du 1^{er} mars 1962, comprend 900.000 entreprises employant jusqu'à cinq salariés. Il représente ainsi environ 3 millions de travailleurs.

Afin de mettre le Ministère de l'Industrie en mesure de susciter et de soutenir toutes initiatives utiles dans le domaine de la promotion sociale, des crédits provenant du budget du Premier Ministre lui ont été délégués en 1960 (400.000 F), en 1961 (500.000 F), en 1962 (900.000 F). Depuis 1963, ces crédits sont inscrits directement au budget du Ministère de l'Industrie à l'article 8 nouveau, soit 970.000 F en 1963 et 990.000 F en 1964 et en 1965.

Les subventions exceptionnelles d'investissement allouées à certaines chambres de métiers sont destinées à faciliter les opérations immobilières engagées par ces compagnies en vue d'organiser ou de développer leurs installations pour des cours ou stages de perfectionnement professionnel et de promotion sociale.

En application d'un accord établi entre le Ministre de l'Industrie et le Ministre de l'Education nationale, ces subventions sont strictement affectées à des investissements, le Ministre de l'Education nationale contribuant de son côté, dans la mesure où il le juge opportun, aux crédits d'équipement et de fonctionnement.

L'aide financière apportée par ailleurs aux organisations syndicales et professionnelles leur a permis de développer certains moyens de promotion sociale, à savoir :

- cours par correspondance ;
- diffusion de documentation technique ;
- journées d'études ;
- formation de cadres syndicaux ;
- conseils pour la reconversion dans certains métiers.

La légère augmentation, en 1966, des crédits mis à la disposition du département au titre de la promotion sociale devrait permettre la poursuite de ces différentes actions.

IV. — LE BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

1° SON ACTIVITÉ ET SON PROGRAMME

Chargé de promouvoir la recherche et l'exploitation des ressources du sous-sol à l'exclusion des hydrocarbures, le Bureau cherche à mettre en évidence des indices de substances minérales, grâce à une prospection régionale qu'il poursuit méthodiquement.

En France, cette activité est développée par l'intermédiaire d'équipes implantées en province (Bretagne, Vendée, Massif Central, Sud-Est, Cévennes, Sud-Ouest essentiellement).

Lorsque les indices sont trouvés, le Bureau cherche à vérifier s'il existe un gisement et tente de s'associer pour cette recherche, le plus souvent par voie d'accords syndicaux. En 1965, les travaux d'études d'indices menés en France visent notamment le détroit Poitevin (plomb, zinc, barytine), les indices d'étain, de wolfram ou de mercure, des grès à titane et à zircon en Bretagne, des indices de cuivre et de plomb et zinc dans les Alpes-Maritimes, des indices de plomb et de zinc dans les Cévennes et dans les Pyrénées, des ressources en eau souterraine dans de nombreuses régions de France. Ces efforts seront poursuivis en 1966 compte tenu des résultats des travaux de 1965.

Une mention particulière doit être faite, à cet égard, des gisements de plomb et de zinc de Carboire et de Saube, dans les Pyrénées, des grès à titane et à zircon de Berrien, en Bretagne, et des ressources en eau souterraine découvertes dans la région de Montereau.

S'il s'agit de gisement de substances de régime juridique particulier comme l'eau, le Bureau apporte ses découvertes aux collectivités intéressées, pour le compte desquelles il peut poursuivre des travaux d'examen plus détaillés.

Si par contre, il s'agit de substances de régime juridique normal (mines ou carrières) et si l'exploitation est décidée, elle se produit par l'intermédiaire d'une société à laquelle le Bureau et ses associés dans la recherche apportent leurs travaux. Le Bureau est amené

ainsi dans un certain nombre de cas à disposer d'une participation (généralement minoritaire) dans cette société. Tel est le cas en particulier pour le gisement d'étain de Saint-Renan, dans le Finistère.

Enfin le Bureau a commencé et poursuivra en 1966 des recherches sur les possibilités de minéralisations du plateau continental.

*
* *

Les mêmes dispositions s'appliquent à l'activité du Bureau dans les *départements et territoires d'outre-mer* où il dispose de bases à Cayenne, Nouméa et Papeete. L'activité en 1965 y est très réduite et spécialement orientée vers les ressources en eau. En 1966, les activités se poursuivront à un rythme également réduit.

*
* *

Dans les *pays d'Afrique noire et à Madagascar*, le Bureau agit souvent pour le compte des pays intéressés, en qualité d'organisme de coopération technique pour leurs prospections ou leurs recherches. Il maintient cependant un effort propre de prospection de gisements de substances minérales, en vue de faciliter la satisfaction des besoins français (cuivre, plomb, zinc, étain, phosphate notamment). Il dispose dans ces pays de *centres techniques et scientifiques* notables, spécialement à Dakar, Brazzaville, Yaoundé et Tananarive, et de bases secondaires au Niger, en Haute-Volta et au Tchad. Il participe activement à l'étude et à la mise en valeur des gisements découverts, et dispose, grâce à son activité passée, de participations dans les importantes sociétés d'exploitation du manganèse au Gabon, du phosphate du Sénégal et du Togo, du fer de Mauritanie et de Guinée. Du fait de la réduction des moyens du Fonds d'aide et de coopération, une réduction sensible de l'activité du Bureau sera nécessaire.

A l'étranger hors zone franc, le développement de l'activité du Bureau a jusqu'ici été freiné faute de fonds d'investissements français.

Des interventions limitées ont pu néanmoins être financées par prélèvement sur la dotation annuelle du Ministère de l'Industrie au Bureau. C'est ainsi que des recherches ont pu être effectuées

en Espagne (étain) et une mission mise en place au Canada. Des pourparlers sont menés avec le Chili (cuivre) et en Thaïlande (étain). L'augmentation, en 1966, de la dotation annuelle du Ministère de l'Industrie, de 24 à 28 millions, permettra en particulier de développer ces actions.

Il convient enfin de noter que le B. R. G. M. a pu passer des contrats de travaux à l'entreprise pour le compte des gouvernements de Grèce et d'Arabie Saoudite.

*
* *

Le développement de cette activité s'appuie, comme il est normal, sur des recherches scientifiques et techniques en vue d'améliorer les méthodes et les matériels de prospection, de recherche et de mise en valeur des ressources minérales ; 8 % environ des crédits mis en œuvre par le Bureau sont, en 1965, consacrés à ces études.

L'augmentation de 24 à 28 millions de francs, de la dotation du B. R. G. M. au titre du Ministère de l'Industrie permettra, en 1966, de donner un léger accroissement aux volumes de ces recherches.

A côté de cette activité strictement orientée vers la découverte et la mise en valeur de gisements, le Bureau de recherches géologiques et minières joue un rôle important en qualité d'organisme géologique national.

L'activité de carte et de documentation et d'études géologiques dévolue dans d'autres pays à un service géologique national est en effet assumée en France en partie par le Bureau de recherches géologiques et minières et en partie par le Service de la Carte géologique.

Au Service de la Carte géologique revient l'établissement de la publication des cartes géologiques à diverses échelles (1/50.000, 1/80.000, 1/320.000, 1/1.000.000) et la publication des mémoires correspondant aux études régionales qu'elles impliquent.

Au Bureau de recherches géologiques et minières incombe la quasi-totalité des autres tâches géologiques : l'archivage et la mise à la disposition du public de la documentation géologique résultant

des travaux souterrains, l'inventaire des indices et gisements minéraux du pays, l'établissement de cartes relatives à la géologie de l'eau, à la géologie des travaux publics et de la construction, à certaines mesures géophysiques ; le Bureau assiste également le Service de la Carte géologique dans l'établissement des cartes et permet ainsi l'accélération des levers, vivement souhaitée par les usagers.

Le Bureau de recherches géologiques et minières joue également, vis-à-vis des pays extérieurs, le rôle d'organisme d'assistance technique dans l'ensemble des domaines couverts par l'activité d'un service géologique national.

En 1965, le Bureau consacre à cette activité en France, dans les Départements d'Outre-Mer et dans les Territoires d'Outre-Mer près du tiers des sommes mises à sa disposition. Ce pourcentage sera reconduit en 1966.

Implantation de services régionaux.

A cet effet, en France et dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer, en plus des services centraux parisiens, des services régionaux ont été progressivement implantés dans ces dernières années. Il en existe actuellement à Rennes, Caen, Metz, Strasbourg, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Brie-Comte-Robert, Cayenne, Nouméa et Papeete. La tâche de ces services régionaux est plus spécialement consacrée à l'inventaire de la documentation sur le sous-sol et en particulier à l'étude des ressources en eau souterraine. En outre, des missions volantes interviennent dans les régions où le volume de travaux ne permet pas une implantation. Enfin, le Bureau coopère à l'établissement de la Carte géologique, en Métropole, dans les Départements et les Territoires d'Outre-Mer.

Dans les pays *d'Afrique francophone et à Madagascar*, l'activité géologique du Bureau se développe au profit des Etats intéressés à partir de ses bases en France, et en utilisant les centres et laboratoires installés souvent depuis de longues années à Abidjan, Alger, Bobo-Dioulasso, Brazzaville, Dakar, Fort-Lamy, Niamey, Tananarive et Yaoundé. Grâce à l'action des équipes du Bureau et au soutien financier du Fonds d'aide et de coopération, les tâches indispensables de service géologique sont poursuivies dans ces pays, soit qu'il n'y existe pas de service national, soit que ce service s'appuie sur ces équipes pour exécuter une partie de ces tâches.

A l'étranger, hors zone franc, c'est plutôt par la fourniture d'experts que le Bureau contribue, en 1965, et contribuera en 1966 à l'action géologique, en dehors de contrats auxquels il est susceptible de participer dans certains pays (Angola notamment).

2° SA SITUATION FINANCIÈRE

Le budget du Bureau de recherches géologiques et minières dépend de nombreuses sources de financement. Cet établissement public travaille en effet aussi bien à l'entreprise pour le compte de collectivités publiques françaises ou étrangères, qu'au titre de dotations ou subventions de la part de l'Etat ou des fonds spéciaux créés en vue du développement des pays d'Outre-Mer français ou de la coopération avec les pays sous-équipés. Le Bureau travaille également en association avec des groupes industriels et parfois à l'entreprise pour leur compte.

L'origine du financement conditionne évidemment la répartition de son activité. La moitié de celle-ci, environ, est actuellement appliquée en Afrique noire et à Madagascar.

*

* *

Pour 1966, les prévisions financières qui peuvent être actuellement faites sont essentiellement les suivantes :

- 28 millions de francs au titre du Ministère de l'Industrie ;
 - 5,8 millions de francs de fonds de concours, participant à des syndicats ou autres tiers en Métropole ;
 - 2 millions de francs de subventions ou travaux à l'entreprise sur le F. I. D. O. M. ou le F. I. D. E. S., ou d'autres tiers dans les départements et territoires d'outre-mer ;
 - 25 à 27 millions de francs, en subventions ou travaux sur conventions des Etats, au titre du F. A. C. ;
 - 7 à 8 millions de francs de fonds de concours ou travaux confiés par des gouvernements ou des organismes internationaux pour les pays étrangers hors zone franc ;
 - 2 millions de francs de recettes diverses (dividendes, etc.),
- soit au total : entre 70 et 75 millions de francs.

En outre, le Bureau disposerait, au titre du Ministère de l'Industrie d'une autorisation de programme de 6,3 millions de francs en vue de la poursuite de la décentralisation à Orléans de ses services centraux.

L'exercice 1966 se présenterait donc, en raison essentiellement de la baisse des crédits du Fonds d'aide et de coopération, comme marquant une légère réduction d'activité du Bureau, sauf heureux aboutissements de pourparlers en vue de contrats à l'étranger.

Cette évolution est regrettable s'agissant d'activités qui touchent à un domaine vital pour l'approvisionnement à long terme de notre pays.

Conclusion.

Le budget du Ministère de l'Industrie n'apporte, pour l'exercice 1966, aucune donnée fondamentale nouvelle et la majoration des crédits qui, pour la première fois dépassent le milliard de francs, ne donne pas d'aisance propre à ses multiples interventions puisque l'essentiel de sa dotation, soit 72 %, est affecté à la reconversion et à la modernisation des charbonnages, secteur nationalisé financièrement malade et dont l'assainissement n'est pas en vue.

Ce budget semble aussi accentuer la mutation de ce département ministériel qui, tout d'abord orienté sur le commerce, puis doté d'une vocation mixte, industrie et commerce, est devenu le Ministère de la seule industrie et semble devoir constituer maintenant un organisme principalement technique, les problèmes proprement économiques de l'industrie étant traités par le seul Ministre des Finances. Cette situation est regrettable car le Ministère connaît tous les aspects économiques et les difficultés de notre industrie, confrontée avec une politique de stabilisation qui aura freiné les investissements indispensables dans la compétitivité au sein du Marché Commun et du commerce mondial.

Si des signes de reprise se manifestent dans certains secteurs, comme celui de l'automobile, si certaines industries maintiennent une cadence honorable de production, en revanche, à peu de chose près, tout le secteur de l'industrie de la transformation, des biens d'équipement, du textile, connaissent au-delà de la stagnation, le marasme. Certaines industries ne sont pas loin de la déconfiture, d'autres surnagent par le classique jeu de licenciements ou de réductions d'horaires de travail, un certain nombre d'entreprises se voient acculées à la fermeture.

En bref, on attend partout des lendemains meilleurs sans trop savoir comment ils se réaliseront. On est donc loin de cet optimisme de commande des milieux gouvernementaux et tous les bulletins de victoire alignés dans la perspective des élections présidentielles n'enlèvent rien au fait cruel que nos industries ne sont plus dans l'expansion, là où tous les autres partenaires du Marché Commun continuent à accentuer, par rapport à nous, leur avance et de production et, par des investissements massifs, de productivité.

Faut-il citer l'exemple de l'automobile, industrie-clé qui devrait entraîner tant de secteurs de la transformation ? Son salut résidait — comme ce fut suggéré dans le IV^e Plan — dans l'entente interne, la coopération avec les autres partenaires européens. Peu de choses a été fait, de sorte que les puissants et redoutables concurrents américains sont venus s'associer à nos portes avec l'industrie automobile allemande. Les filiales des sociétés américaines produisent déjà en Allemagne 37 % de la totalité des véhicules annuellement mis sur le marché et la progression continue. Il va de soi que les constructeurs français devront, dans un proche avenir, non seulement se résoudre à une concentration, mais aussi chercher le dialogue avec leurs partenaires européens pendant qu'il en est temps encore, avant la libéralisation totale des produits échangés au sein du Marché Commun dont l'échéance, qui semble devoir être irréversible, approche.

La sidérurgie, autre pilote de notre industrie, fait face à des difficultés financières considérables. Elle en a pleinement conscience, à telle enseigne que, d'autorité, elle a juxtaposé aux objectifs optimistes du V^e Plan un « plan professionnel » réaliste dans lequel on s'interdit d'augmenter la capacité de production pour ne songer qu'à utiliser et à moderniser l'appareil industriel existant.

L'approvisionnement en énergie du pays nécessitera de son côté à la fin du V^e Plan l'équivalent de 200 millions de tonnes-charbon, et ce ne sont pas les sources d'énergie — intérieures et étrangères — qui feront défaut, mais se posera la question du prix de cet approvisionnement.

Dans les secteurs nationalisés — charbon, électricité, gaz — la solution des problèmes financiers posés par les investissements, l'entretien, les salaires et retraites et l'amortissement de la dette s'avère, en effet, difficile.

Dans les Charbonnages, le déficit de 1965 est de l'ordre de 900 millions de francs, supérieur de 120 millions aux prévisions du début d'exercice. Le déficit prévisible pour 1966 est de l'ordre de 1.050 millions de francs, la subvention prévue de 772 millions de francs constitue nous dit-on un minimum incompressible. Le plan d'adaptation des Charbonnages de France de 1960 a sans doute limité les pertes financières, mais n'a pas abouti à l'équilibre financier et l'avenir s'annonce difficile.

Malgré le relèvement successif des tarifs, les ressources propres d'Electricité de France affectées au financement des dépenses d'investissement de 1966 sont en diminution. Si le chiffre d'affaires est en croissance régulière, on enregistre néanmoins une dégradation du compte d'exploitation dont les résultats sont passés d'un solde positif de 5 millions en 1963 à un déficit de 80 millions en 1964. En 1966 les ressources propres n'atteindront que 830 millions de francs dans un montant total d'investissements de 4.600 millions ; il est vrai que pour la première fois une importante dotation en capital, en argent frais, de 1.125 millions contribuera au financement de ces investissements.

En ce qui concerne le secteur pétrolier, votre Commission a pris connaissance du regroupement du secteur pétrolier d'Etat en une Entreprise de Recherches et d'Activités Pétrolières (E. R. A. P.) qui résulte de la fusion du B. R. P. et de la R. A. P. Il est encore trop tôt pour mesurer totalement les conséquences de ce regroupement. On peut s'interroger cependant sur les rapports qu'entretiendront avec l'E. R. A. P. la Compagnie française des Pétroles et la Société nationale des Pétroles d'Aquitaine dans lesquelles les intérêts privés voisinent avec les capitaux publics, minoritaires dans la C. F. P., majoritaires dans la S. N. P. A. La présence de la même personnalité à la présidence de l'E. R. A. P. et de la S. N. P. A. et au Conseil d'administration de la C. F. P. est-elle un signe d'orientation vers le monolithisme du groupe français ou simplement de coordination ?

Enfin, et c'est sur ce problème fondamental que votre rapporteur conclura, un projet de coordination du marché de l'énergie par la création d'une taxe *ad valorem* est actuellement étudié par le Ministère de l'Industrie et celui des Finances. Votre Commission pense qu'il serait opportun que le Gouvernement donne au Sénat les précisions essentielles sur ce problème d'avenir.

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable au budget du Ministère de l'Industrie.

ANNEXE I

EVOLUTION DES PRIX « DEPART »

Taxes non déductibles comprises, départ mine pour le charbon et départ raffinerie de l'Atlantique pour le fuel lourd n° 2 (base de marché de gros).

(Franc/tonne.)

	FUEL OIL lourd n° 2.	CHARBONS	
		Fines Nord-Pas-de-Calais lavées 1/2 grasses.	Fines Lorraine flambantes sèches.
1 ^{er} janvier 1960.....	118,60	70,50	59,00
1 ^{er} janvier 1961.....	116,30	70,50	59,00
1 ^{er} janvier 1962.....	113,10	70,50	59,00
1 ^{er} janvier 1963.....	104,10	70,50	59,00
1 ^{er} janvier 1964.....	104,10	75,50	61,00
1 ^{er} janvier 1965.....	101,50	75,50	61,00
1 ^{er} juin 1965.....	101,50	75,50	61,00

EVOLUTION DES PRIX RENDUS PARIS

(Franc/tonne.)

	FUEL OIL lourd n° 2.	CHARBONS rendus par rames S. N. C. F.	
		Fines Nord-Pas-de-Calais.	Fines Lorraine.
1 ^{er} janvier 1960.....	139,10	86,89	84,53
1 ^{er} janvier 1961.....	137,10	87,73	85,67
1 ^{er} janvier 1962.....	134,94	88,17	86,35
1 ^{er} janvier 1963.....	125,94	87,84	84,80
1 ^{er} janvier 1964.....	125,94	92,96	87,79
1 ^{er} janvier 1965.....	123,55	92,96	87,79
1 ^{er} juin 1965.....	123,55	93,86	89,16

Pour l'établissement de ces tableaux, il a été retenu comme produits types : le fuel lourd n° 2, et deux catégories de charbons très utilisés par l'industrie : les fines lavées grenues demi-grasses des Houillères du Nord-Pas-de-Calais et les fines lavées flambantes sèches des Houillères de Lorraine. Pour chaque produit sont indiqués les prix départ mine et départ raffinerie de la Côte Atlantique-Manche. Les prix sont exprimés taxes non déductibles comprises, soit hors T. V. A. pour ce qui concerne le charbon, puisqu'il s'agit de clients industriels.

Les transports retenus sont la rame S. N. C. F. pour les charbons et le résultat d'une pondération entre les différents modes de transport utilisés sur la Basse-Seine pour le fuel ; ce choix correspond à un utilisateur relativement important.

ANNEXE II

BUDGET DU B. R. P. — EXERCICE 1965

1^{re} section. — Fonctionnement.

(En milliers de francs.)

INTITULE des chapitres.	CHARGES brutes.	ATTE- NUATION de dépenses.	CHARGES nettes.	INTITULE des chapitres.	PRODUITS
61 — Frais de personnel.	14.479	8.023	6.453	76 — Produits acces- soires	1.312
62 — Impôts et taxes...	1.239	498	741	77 — Produits finan- ciers	74.068
63 — Travaux, fournitures et services exté- rieurs	3.940	2.312	1.628	78 — Productions d'immobilisa- tion	300
64 — Transports et dépla- cements	589	215	374		
66 — Frais divers de ges- tion	2.223	678	1.545		
67 — Frais financiers...	2.566	»	2.566		
68 — Dotations aux amori- sissements	500	»	500		
69 — Dépenses exception- nelles	185	»	185		
— Autres charges à ré- partir	500	»	500		
Total des charges..	26.221	11.729	14.492	Total des produits.	75.680
Bénéfice de la section à virer au budget en capi- tal			61.188		

2^e section. — Opérations en capital.

(En milliers de francs.)

INTITULE DES CHAPITRES	CHARGES	INTITULE DES CHAPITRES	RESSOURCES
Remboursements d'emprunts..	3.190	Dotation FSH.....	202.000
Acquisitions d'immobilisations.	1.310	Subvention affectée FSH.....	7.600
Travaux de préreconnaissance.	5.000	Cessions d'immobilisations....	19.325
Travaux sous contrats.....	50.000	Remboursements de prêts.....	11.775
Etudes :		Amortissements	500
— techniques	4.000	Total des ressources de	
— marines	7.600	la section.....	241.200
Prêts	73.200	Bénéfice de la section Fonction-	
Participations et avances.....	189.500	nement	61.188
Fonds d'imprévision.....	5.000	Prélèvement sur la trésorerie..	36.412
Total des dépenses.....	338.800	Total des ressources....	338.800

Total général des prévisions.

(En milliers de francs.)

INTITULE DES CHAPITRES	CHARGES	INTITULE DES CHAPITRES	RESSOURCES
Frais et charges de la section		Produits de la section Fonction-	
Fonctionnement	14.492	nement	75.680
Dépenses de la section Opéra-		Ressources de la section Opéra-	
tions en capital.....	338.800	tions en capital.....	241.200
Total	353.292	Prélèvement sur la trésorerie..	36.412
		Total	353.292
<i>A déduire :</i>		<i>A déduire :</i>	
Opérations pour ordre.		Dotation aux comptes d'amor-	
Dotation aux comptes d'amor-		tissements	500
tissements	500		
	352.792		352.792

ANNEXE III

ANALYSE DES DEPENSES DU FONDS DE SOUTIEN AUX HYDROCARBURES POUR L'EXERCICE 1965 ET DES PREVISIONS DE DEPENSES POUR 1966

Exercice 1965.

a) CHAPITRE 1^{er}. — *Soutien à la production nationale* : 30 MF.

Le crédit inscrit au chapitre 1^{er} a été calculé de manière à assurer le paiement du soutien à la production métropolitaine de pétrole brut susceptible de bénéficier de ce soutien dans les conditions définies par les textes réglementaires en vigueur, et concerne essentiellement les gisements du Bassin parisien.

Les sommes suivantes ont été versées, au titre du soutien à la production, aux sociétés ci-après énumérées, pendant les 7 premiers mois de l'exercice :

ANNEE 1965
(au 31 juillet 1965).
(7 premiers mois.)

Bénéficiaires :

Société Pechelbronn.....	20.260,22
Société Prépa.....	855.363,27
Société Pétrorep.....	2.430.207,02
Compagnie d'exploration pétrolière.....	9.830.654,98
Régie autonome des pétroles.....	2.529.633,31
Société Shell française.....	884.560,74
Compagnie Produits chimiques et raffineries de Berre.....	619.192,56
Société Safrep.....	265.368,25

b) CHAPITRE 3. — *Intensification de la recherche de pétrole* : 200 MF.

Le crédit figurant au chapitre 3, qui a dû être limité à 200 MF en raison de l'augmentation du prélèvement au profit du budget général, est destiné à permettre l'intensification et la diversification de la recherche pétrolière imposée tant par les circonstances que par l'évolution de la consommation française de pétrole et de gaz, en croissance rapide, qui risque de placer le pays dans une situation de dépense vis-à-vis de l'étranger pour son approvisionnement. L'action et les interventions du Bureau de Recherches de Pétrole sont décrites par ailleurs dans la réponse jointe à la question n° III, 5°, A. Le B. R. P. intervient souvent en liaison avec la Régie Autonome des Pétroles, notamment en Iran et au Nigeria. Par ailleurs l'augmentation importante des dépenses de recherches effectuées par la Régie a rendu nécessaire en 1965 l'octroi de dotations à cet établissement public. L'affectation de 20,6 MF de reports disponibles de 1964 au chapitre 3 a permis de porter à 202 MF la dotation du B. R. P. et d'octroyer 18,6 MF à la R. A. P., les deux établissements ayant dû consentir un effort exceptionnel pour l'obtention d'une concession en Iran.

c) CHAPITRE 7. — *Dépenses diverses accidentelles* : 28,9 MF.

Ce crédit a été complété, à concurrence de 37 MF environ, au moyen des reports de l'exercice 1964 sur l'exercice 1965, afin de pourvoir aux opérations suivantes :

— études et essais de transport par canalisations sous-marines du gaz naturel saharien : 6 MF.

(Les travaux entrepris par la Société Segans ont été encouragés dès 1959. Une décision du 10 mai 1965 a reconduit pour deux ans la décision du 23 mars 1960 autorisant les interventions du Fonds en faveur de la Segans ; le Fonds a accordé des prêts à la fois à la Segans et à Gaz de France pour l'étude de différents types de canalisations sous-marines, ces prêts devant être remboursés avec un intéressement de 25 % en cas de valorisation d'un procédé. Le prêt de 6 MF consenti à la Segans pour l'exercice 1965 doit permettre à la société de procéder à d'ultimes essais en vraie grandeur, portant sur la pose, par 1.000 mètres de fond et à une immersion de 50 mètres, d'un tronçon de canalisation de 1.200 mètres.)

— études de nouvelles techniques d'exploration sous-marines pour 20,55 MF.

(Le Fonds de Soutien désire, par le financement de ces études, accélérer la mise au point du matériel très particulier adapté à l'exploration sous-marine en raison de la part déterminante prise par les recherches en mer dans l'industrie pétrolière et gazière et par conséquent dans l'industrie française. Les problèmes techniques et technologiques posés par la recherche en mer doivent en effet être résolus sans tarder pour que les solutions les plus adéquates et les moins onéreuses puissent être trouvées avant le démarrage des travaux sur des permis marins, notamment au large des côtes françaises de Méditerranée, de l'Atlantique et en Mer du Nord. Les travaux de recherche scientifique et technique coordonnés par l'Institut français du Pétrole se poursuivent depuis 1963 et ont permis d'aboutir à des résultats positifs et de définir les voies intéressantes. Des essais à l'échelle industrielle notamment en ce qui concerne les têtes de puits sous-marines télécommandées, sont par ailleurs entrepris sous l'égide du Bureau de Recherches de Pétrole).

— développement de procédés originaux de forage, pour 4,1 MF.

(Il s'agit de la poursuite des études sur le procédé de flexoforage.)

— contribution à la création d'un centre de développement de procédés en unités-pilotes pour 4 MF.

(Le Ministre responsable de la Recherche scientifique a jugé particulièrement intéressant pour l'industrie du raffinage, de la pétrochimie et même de la chimie, la création d'un centre de recherche appliquée dont le projet a été mis au point par l'Institut français du Pétrole. Il lui accorde à cet effet une subvention de 6 MF environ, que le Fonds de Soutien complète par un prêt sous certaines conditions. Le crédit de 4 MF prévu pour 1964 n'ayant pu être utilisé en raison des difficultés rencontrées pour l'acquisition du terrain, a été reporté sur l'exercice 1965.)

— prêt à la Compagnie générale de Géophysique : pour 1 MF.

(Une décision des Ministres de l'Industrie et des Finances prévoit l'octroi de dotations remboursables à la Compagnie générale de Géophysique. Ceci doit permettre la recherche d'une amélioration des procédés et appareillages existants de la Société, ainsi que la mise au point de techniques, procédés et appareillages originaux, afin de rendre la Compagnie compétitive par l'emploi de méthodes nouvelles plus efficaces et mieux adaptées aux impératifs d'une industrie en constante évolution.)

— divers (bonifications d'intérêts, recherches sur la polymérisation, etc.) pour 1 MF.

L'examen des conditions dans lesquelles le budget ci-dessus est exécuté au 31 août 1965 permet de penser que les recettes effectives seront inférieures de 10 à 15 MF à la prévision de 460,2 MF inscrite au budget, et que les prévisions de dépenses devraient être par ailleurs intégralement réalisées, dans la mesure où pourraient être dégagées les ressources nécessaires.

Exercice 1966.

a) CHAPITRE 1^{er}. — *Soutien à la production nationale* : 30 MF.

Un crédit analogue à celui de l'exercice en cours et des exercices précédents sera nécessaire et a été inscrit.

b) CHAPITRE 3. — *Intensification de la recherche* : 353 MF.

Un crédit exceptionnellement important doit être ouvert en 1966 au chapitre 3 en raison des incidences financières, pour les groupes d'Etat, de l'application des accords franco-algériens sur les hydrocarbures. Les modifications de structures et de fiscalité résultant de ces accords entraînent, en effet, pour le B. R. P. et pour la R. A. P. des moins-values de recettes et des aggravations de charges qui ont été chiffrées, pour l'exercice 1966, à 143 MF. Cette somme étant comprise effectivement dans le crédit de 353 MF inscrit au chapitre 3, le crédit disponible pour les investissements des deux établissements publics en 1966 est en tout limité à 210 MF, soit un montant sensiblement égal à celui de dotations 1965.

Les programmes de recherche des groupes B. R. P. et R. A. P. pour 1966 ne sont pas encore définitivement arrêtés et ne peuvent donc être analysés. Les avant-projets communiqués à l'Administration prévoyaient, comme cela est normal, la poursuite des opérations engagées en 1965, correspondant à l'effort de diversification entrepris depuis plusieurs années.

Ces avant-projets aboutissaient à une demande de dotation globale de 428 MF : le montant de la dotation ayant été limité à 353 MF, le B. R. P. et la R. A. P. doivent donc mettre au point de nouvelles prévisions budgétaires.

c) CHAPITRE 7. — *Dépenses diverses et accidentelles* : 40 MF.

Le crédit ouvert à ce chapitre doit permettre la poursuite des opérations engagées en 1965, à l'exception des études et essais de transport de gaz par canalisations sous-marines. Un effort particulier sera consenti pour une mise au point des techniques d'exploration et d'exploitation sous-marines.

d) CHAPITRE 8. — *Versement au Budget général* : 73,60 MF.